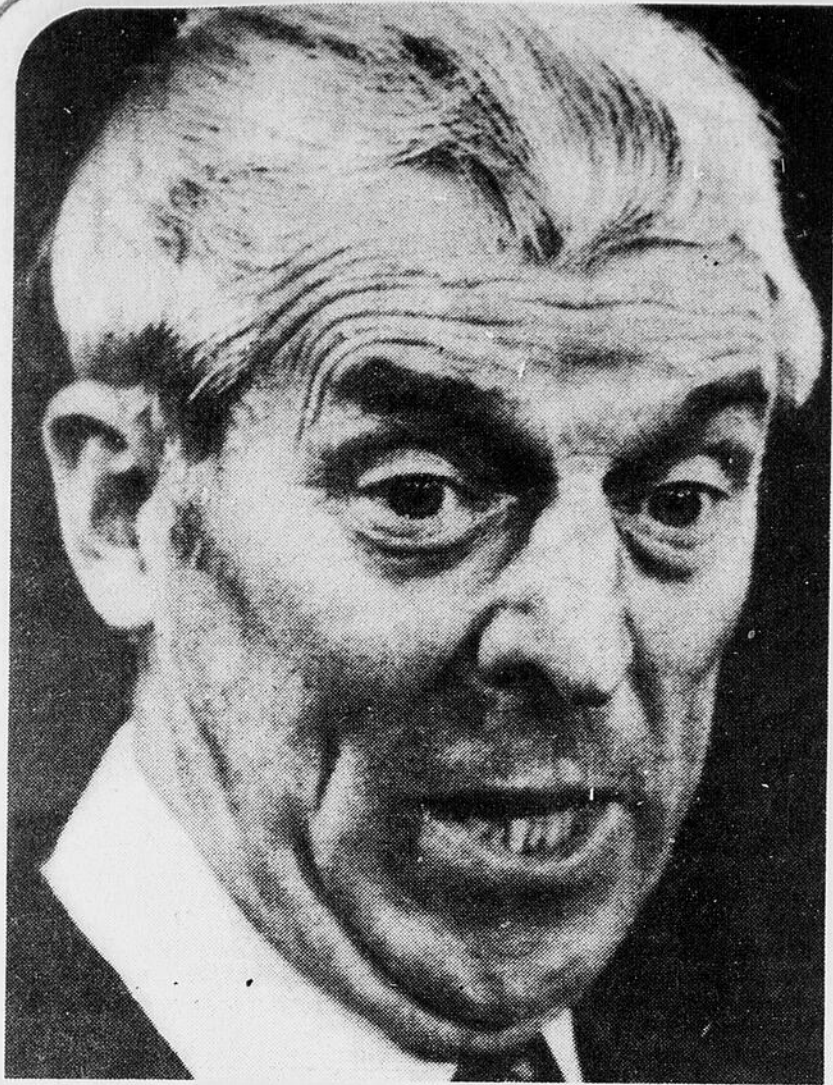




Joe Davidson

Les postiers acceptent une trêve de sept jours

par Paul Bennett

OTTAWA (PC) — Le conflit des Postes pourrait connaître un certain répit au cours de la semaine à venir, alors que les dirigeants du Syndicat des postiers du Canada (SPC) se sont engagés, hier, à s'abstenir de tout nouveau débrayage jusqu'au 14 octobre prochain, date à laquelle la Cour fédérale entendra la requête en injonction déposée par le Conseil du Trésor.

Le juge Hugh Gibson a en effet accepté de reporter jusqu'à jeudi prochain l'audition de la requête à la demande des procureurs du syndicat, en échange de quoi MM. Joe Davidson et Jean-Claude Parrot, respectivement président et vice-président du SPC, se sont engagés à recommander à leurs membres de demeurer au travail jusqu'à cette date.

Cette trêve, a expliqué M. Parrot, vise à permettre aux procureurs du syndicat de préparer une défense adéquate. "Il est très important, a-t-il dit au cours d'une conférence

de presse en fin d'après-midi, que le syndicat ait le temps de préparer sa cause en ayant tous les éléments en main."

La demande d'injonction, si elle était agréée par la Cour fédérale, aurait pour effet d'interdire tout débrayage à l'échelle nationale de même que tout arrêt de travail partiel. De plus, tout dirigeant syndical qui inciterait les postiers à la grève serait passible de sanctions.

Dès la conclusion de la trêve, hier, les dirigeants du SPC ont demandé aux postiers d'Edmonton, en Alberta, qui avaient quitté le travail le matin même, de reprendre l'ouvrage. La même directive a été communiquée à tous les locaux du syndicat à travers le pays, a dit M. Parrot.

L'entente, a précisé le vice-président du SPC, n'a pas été ratifiée par le bureau exécutif du syndicat et ne constitue donc qu'un engagement personnel de la part de MM. Parrot et Davidson. Ceux-ci sont cependant convaincus qu'elle sera respectée par les postiers.

Interrogé à savoir si les postiers emboîteraient le pas à la journée de grève nationale décrétée par la Congrès du travail du Canada, le 14 octobre prochain, M. Parrot a fait remarquer que l'entente était valide "jusqu'au 14", excluant donc cette journée. Le syndicat des postiers a été l'un des premiers à se prononcer contre la programme anti-inflation du gouvernement Trudeau et il avait été surprenant que la trêve conclue hier englobe la journée de protestation.

"Le problème fondamental demeure, a repris M. Parrot. Le ministère des Postes et le Conseil du Trésor ne respectent pas la convention collective et continuent d'introduire des changements technologiques avant que les comités d'arbitrage n'aient statué sur les effets nocifs de ces changements pour les employés. Aucune injonction ne résoudra le problème de la perte des droits de nos membres."

Le syndicat demande la suspension immédiate de tous les chan-

gements technologiques en cours au ministère des Postes jusqu'à ce que les comités d'arbitrage n'aient rendu leur décision. Toutefois, le Conseil du Trésor prétend que si le ministère des Postes accédait à cette demande, il en coûterait quelque \$50,000 par jour.

Le ministère des Postes affirme pour sa part qu'il a le droit de procéder à la mise en oeuvre des changements technologiques sans attendre la décision des comités d'arbitrage, pourvu que soient observées certaines garanties prévues dans la convention collective.

Pour le moment donc, les hostilités sont suspendues, bien que rien n'interdise aux deux parties de poursuivre leur chasse-croisé verbal. Entre-temps, le service postal devrait retourner à la normale, du moins jusqu'à jeudi prochain alors que les dirigeants syndicaux des postiers décideront, advenant l'émission d'une injonction, s'ils s'y soumettront ou non.

EN BREF

Sévérité

La Chambre de commerce du Canada souhaite une plus grande sévérité de la Commission d'assurance-chômage dans l'application des règlements qui la régissent afin d'éliminer les abus et les fraudes.

En page A 9

Emeutes dans les pénitenciers

Francis Fox, solliciteur général du Canada, a demandé mercredi à la GRC de faire enquête sur la vague d'emeutes qui déferle depuis quelque temps dans les pénitenciers.

En page A 10



Face-à-face Ford-Carter

S'il faut en croire les sondages récemment parus, Jimmy Carter est sorti vainqueur de justesse du second face-à-face l'opposant au président Ford.

En page B 10

SPORTS

Hockey

Paul Dufour a été démis de ses fonctions d'instructeur suite à un manque d'intérêt à la cause des Inuits de l'UQAC de la Ligue inter-universitaire du Québec.

En page B 1

Hockey

Les Canadiens de Montréal débutent la saison en lion alors qu'ils humilient les Penguins de Pittsburgh au compte de 10 à 1.

En page B 1

SOMMAIRE

— Arts et spectacles	A 8
— Annonces classées	B 8
— Bandes dessinées	B 7
— Bourse	B 6
— Bridge	B 9
— Cinéma	A 8
— Décès	B 9
— Finance	B 5
— Horoscope	B 9
— Mots croisés	B 9
— Mot mystère	B 9
— Patron	B 8
— Sports	B 1 à B 4
— Télévision	A 8

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CHIBOUGAMAU—CÔTE-NORD

4e année No 7

Vendredi 8 octobre 1976

20 pages 25 cents

Bourassa reste muet

Rumeurs accrues d'élections

par André Bellemare

SHERBROOKE (PC) — La réunion de deux jours du cabinet Bourassa s'est terminée, hier, à Sherbrooke, sans que des décisions aient été prises, sinon la formation d'un comité d'étude sur les problèmes des policiers municipaux.

Il ne s'est agi en somme que d'une période de réflexion et d'orientation en rapport avec les prévisions budgétaires de 1977-78 où les ministres ont étudié les priorités économiques dans cette période particulièrement difficile, selon l'aveu même du premier ministre Bourassa qui rencontrait les journalistes à l'issue de la rencontre au magnifique domaine Howard.

D'autre part, la conversation entre le chef du gouvernement et les représentants de la presse n'a fait qu'accentuer les rumeurs d'élections vers le milieu de novembre prochain.

Interrogé à ce propos, M. Bourassa ne s'est même pas engagé à confirmer ou à affirmer que la reprise de la session aura bel et bien lieu

le 19 octobre. "La session recommencera le 19 octobre, tel que prévu du moins pour l'instant", a-t-il déclaré laconiquement.

En aucun temps, le premier ministre n'a nié l'éventualité d'un appel au peuple prochainement, se contentant de tenir des propos sibyllins genre "mais tout le monde en parle, il y aura des élections quand l'intérêt des Québécois le commandera."

M. Bourassa a cru bon de rappeler que l'ex-premier ministre Bennett, de la Colombie-Britannique, avait aussitôt le chef du gouvernement, a tous les trois ans. "Et il les gagnait", a lancé un journaliste.

"Et il s'est fait battre quand il a attendu quatre ans," a rétorqué aussitôt le chef du gouvernement.

La majorité des observateurs de la scène politique présents à Sherbrooke en ont conclu que plus un

doute ne subsiste quant à une élection générale avant la fin de 1976.

Tous les ministres ont assisté à la réunion, sauf M. Claude Simard, du Tourisme, Chasse et Pêche, beau-frère du premier ministre qui a expliqué qu'il "était parti en vacances".

Le nom de M. Simard figure parmi les six membres du cabinet qui ne se représenteront pas au prochain scrutin.

Bref, le cabinet a pris connaissance des possibilités financières du Québec et s'est penché sur l'évolution de la fiscalité, de l'économie en général et de la marge de manœuvre du gouvernement dans ses opérations.

On a parlé loisirs, fiscalité municipale, relations de travail dans le secteur public, constitution, habitation mais toutes ces discussions n'ont rien donné de concret encore,

les ministres devant poursuivre l'exploration de ces domaines dans les séances subséquentes à Québec, a expliqué le premier ministre.

Au sujet des relations de travail dans le secteur public et parapublic, M. Bourassa a précisé que le cabinet a étudié trois aspects particuliers: le vote secret dans les assemblées syndicales, le remplacement du droit de grève par d'autres mécanismes, surtout chez les employés des hôpitaux, et un contrôle des bilans financiers des syndicats.

Là de nouveau, les discussions reprendront plus tard avant de prendre une décision quelconque ou modifier la loi.

Rien de plus substantiel n'a transpiré au chapitre du débat constitutionnel et du rapatriement de la constitution, sinon que le premier ministre a fait un rapport plus détaillé de la rencontre des chefs de

gouvernements provinciaux à Toronto, la semaine dernière.

M. Bourassa a rappelé la volonté du premier ministre Trudeau de convoquer une dernière conférence fédérale, provinciale avant de décider du sort de la constitution encore à Londres.

Plus tôt dans la journée, le chef de l'Opposition, M. Jacques-Yvan Morin, avait sévèrement blâmé l'administration Bourassa, surtout dans "la mal-administration des affaires économiques", au cours d'une conférence de presse à Sherbrooke également où il poursuivait, "par un heureux hasard" sa tournée pré-sessionnelle devenue pré-électorale, de son aveu même.

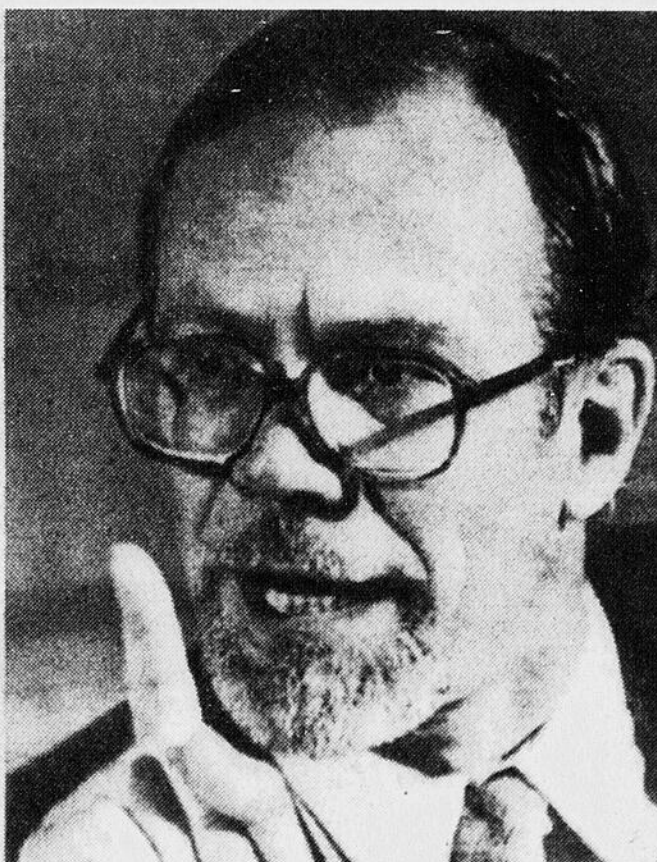
M. Morin avait indiqué que le Parti Québécois ferait de l'économie un de ses principaux thèmes électoraux, surtout les problèmes régionaux.

Là-dessus, le chef du gouvernement a rétorqué que le PQ "paraissait ridicule de parler de gestion des affaires quand on sait ce qu'il a fait du journal Le Jour".

Autre nouvelle en page A 7



RUMEURS D'ELECTIONS — Le premier ministre Robert Bourassa a constamment refusé de confirmer les rumeurs d'élections provinciales à l'automne à la suite



de la réunion du cabinet à Sherbrooke tandis que Jacques-Yvan Morin, le chef du Parti québécois, déclare qu'il s'attend à une élection en novembre. (Télphoto PC)

Cournoyer se retire du dossier de l'Hydro

SHERBROOKE (PC) — Le ministre des Richesses naturelles, M. Jean Cournoyer, a annoncé son retrait du dossier des négociations entre l'Hydro-Québec et ses employés.

Il a déclaré qu'il se sentait "insulté" par le refus de la société de la Couronne d'adopter ses suggestions, destinées à mettre fin au long conflit contractuel.

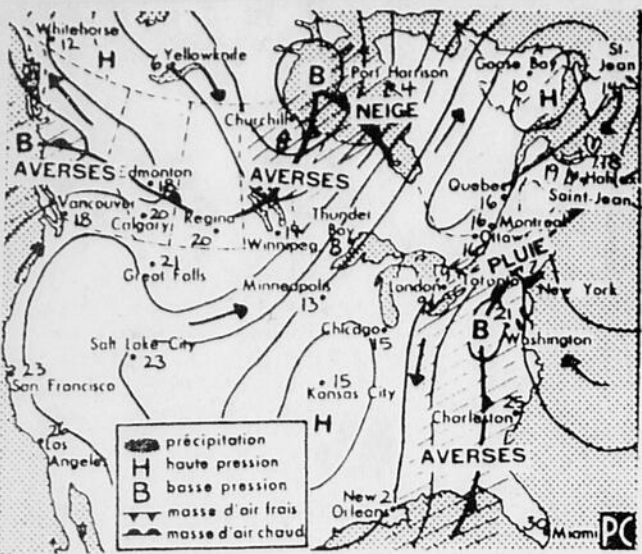
Celles-ci ont été entièrement acceptées par le Syndicat canadien de la fonction publique, représentant des quelque 9,600 employés qui ont recours à des grèves sporadiques depuis le mois de mars.

"Je leur ai préparé une salade maison et ils (l'Hydro) n'en ont pas voulu, a-t-il dit. Il n'est pas question que j'en prépare une autre."

Rebondissement de l'affaire Coffin

En page A 2

METEO



PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions météorologiques du Québec émises par environnement Canada pour vendredi avec un aperçu pour samedi.

Abitibi, Chibougamau, nord de la haute Mauricie, Pontiac et Témiscamingue: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum, 6 à 9.

Aperçu pour samedi: plutôt nuageux.

Outaouais, Montréal, Cantons de l'Est et sud des Laurentides: nuageux avec pluie débutant en fin de journée. Maximum, 10 à 12. **Aperçu pour samedi:** nuageux avec pluie en début de journée.

Nord des Laurentides, Québec, Trois-Rivières et sud de la haute Mauricie: plutôt nuageux avec pluie débutant en soirée. Maximum, 9 à 11. **Aperçu pour samedi:** nuageux avec pluie.

Lac-Saint-Jean, Baie-Comeau, Sept-Îles et Rimouski: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum, 8 à 11. **Aperçu pour samedi:** nuageux avec pluie.

Gaspésie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum, 12 à 15. **Aperçu pour samedi:** nuageux avec pluie.

DANS LE MONDE

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées jeudi dans quelques villes d'Amérique du Nord et quelques endroits de villégiature:

	Min	Max
Vancouver	9	14
Victoria	7	19
Calgary	4	24
Regina	-5	15
Winnipeg	-4	7
Churchill	-9	2
Toronto	8	10
Kingston	9	9
Ottawa	9	11
Montréal	14	16
Québec	13	18
Fredericton	13	21
Saint-Jean, N.-B.	12	17
Mocton	10	23
Halifax	12	24
Charlottetown	12	22
Saint Jean, T.-N.	11	22
New York	16	22
Washington	16	26
Miami	25	30
San Francisco	16	22
Acapulco	23	29
Barbades	26	31
Bermudes	25	29
La Havane	24	32

MAREES

SEPT-ÎLES — La marée sera haute à 02 h. 15 (2m.5) et basse à 08 h. 15 (4m). Elle sera à nouveau haute à 14 h. 40 (2m.7) et basse à 20 h. 45 (3m).

PORT-ALFRED — La marée sera haute à 03 h. 35 (5m.2) et basse à 09 h. 40 (6m). Elle sera à nouveau haute à 15 h. 50 (5m.4) et basse à 22 h. 05 (4m).

CHICOUTIMI — La marée sera haute à 03 h. 55 (4m.5) et basse à 10 h. 50 (7m). Elle sera à nouveau haute à 16 h. 05 (4m.8) et basse à 23 h. 05 (5m).

LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par

LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE
316, avenue Labrecque,
Chicoutimi, P.Q.
Tel.: 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur:
Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général:
Gaston VACHON

Directeur de la rédaction:
Denis TREMBLAY

Rédacteur en chef éditorialiste:
Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information:
Bertrand GENEST

Chef des nouvelles:
Claude CÔTE

Alme et les environs
662-7829
St-Félicien et les environs
679-3832
Sans frais interurbains
Abonnement et
Service à domicile
545-4864
Petites annonces classées
545-4895

Chef de pupitre:
Charles-J. GAUVIN

Directeur des ventes:
Paul BERGERON

Directeur de la publicité:
Jean TREMBLAY

Directeur mise en marche:
Jean BELAND

Directeur du tirage:
Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de la Presse Canadienne, qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse, Associated Press et Reuters et de GDNPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule la Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de: Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dépôt légal
Bibliothèque Nationale
du Québec
Courrier de la
deuxième classe (No 3213)

Jeep retrouvée

Wilbert Coffin avait dit vrai

QUÉBEC (PC) — Me François de Billy Gravel, qui avait agi comme procureur et conseil de Wilbert Coffin, pendu en 1956, après avoir été reconnu coupable du meurtre de trois chasseurs américains, n'a manifesté aucune surprise devant les rebondissements récents de cette affaire de meurtre qui a passionné l'opinion publique au cours des 20 dernières années.

Au cours d'une interview accordée à La Presse Canadienne, Me Gravel a déclaré: "Je ne suis pas surpris du tout, je m'attendais à cela, je savais déjà depuis trois semaines qu'on avait retrouvé cette fameuse Jeep."

"Depuis 23 ans, a déclaré l'avocat québécois, je savais qu'on allait découvrir des faits qui sont de nature à prouver que mon client disait la vérité."

L'avocat québécois commentait ainsi la découverte, faite il y a quelques semaines par des citoyens de Murdochville, d'une Jeep portant immatriculation de l'Etat de la Pennsylvanie (1953), quelque part entre Murdochville et Chandler en Gaspésie. C'est dans cette région qu'en 1953, on avait retrouvé les corps de trois ressortissants américains, Eugene Lindsay, son fils Richard, et un ami de ce dernier, Frederic Clark, lesquels avaient quitté Holidaysburg, en Pennsylvanie, en juin de cette année pour participer à une partie de chasse à l'ours dans les forêts de la Gaspésie.

La Sûreté du Québec, détachement de Chandler, n'a voulu cependant ni confirmer ni nier qu'elle avait constaté la découverte du véhicule.

La découverte récente de cette Jeep prend une importante signification en regard à l'importance que Coffin lui-même attachait à ce véhicule, au cours des procédures judiciaires nombreuses qui ont précédé son exécution à la prison de Bordeaux.

Le dernier

L'affaire remonte à juillet 1953 alors

que les corps des trois citoyens américains étaient retrouvés dans les bois de Gaspésie, non loin de Gaspé.

Au cours des procédures qui suivirent la découverte des trois cadavres, il fut établi que Wilbert Coffin, un prospecteur gaspésien, était la dernière personne à avoir vu, vivants, les trois classeurs américains.

Il fut en outre mis en preuve que Coffin après la mort des trois chasseurs, avait été trouvé en possession d'objets, d'articles et de sommes d'argent ayant appartenu aux trois victimes.

"La preuve circonstancielle, a observé Me Gravel, au cours de l'entrevue accordée à La Presse Canadienne, est souvent la meilleure. Elle est même supérieure à la preuve directe, pour autant qu'il n'y manque aucun chaînon."

Or, depuis son arrestation jusqu'à la date de son exécution, le prospecteur gaspésien affirmait, sans jamais en démentir, qu'au moment de sa rencontre avec les trois victimes, il avait signalé la présence d'une Jeep mystérieuse "home-made", de couleur jaune-orange, portant des inscriptions de couleurs bleu foncé et immatriculée dans l'Etat de Pennsylvanie en 1953.

En dépit de recherches intensives menées tant au cours des procédures qui ont précédé l'exécution que de celles qui l'ont suivie (enquête Brossard en 1964), on n'a jamais pu identifier les deux personnes que Coffin prétendait avoir vu à bord de ce véhicule mystérieux.

Selon Me Gravel qui a précisé détenir encore un mandat de la famille Coffin dans cette affaire, la découverte récente de la Jeep aux abords mêmes de la scène du crime, tend à confirmer cette version de Wilbert Coffin.

L'avocat québécois, qui avait également occupé dans la cause du meurtre de Sault-aux-Cochons, n'exclut pas la possibilité, après études, d'une réouverture du dossier de cette affaire qui a nécessité une

instruction échelonnée sur trois ans et qui a rendu nécessaire l'institution en 1964, d'une commission royale d'enquête, la Commission Brossard (du nom de son président, le juge Roger Brossard de la Cour supérieure, maintenant à la Cour d'appel du Québec).

Me Gravel s'étonne, de ce qu'on ait jamais pu retrouver cette Jeep mystérieuse au moment même de l'enquête policière.

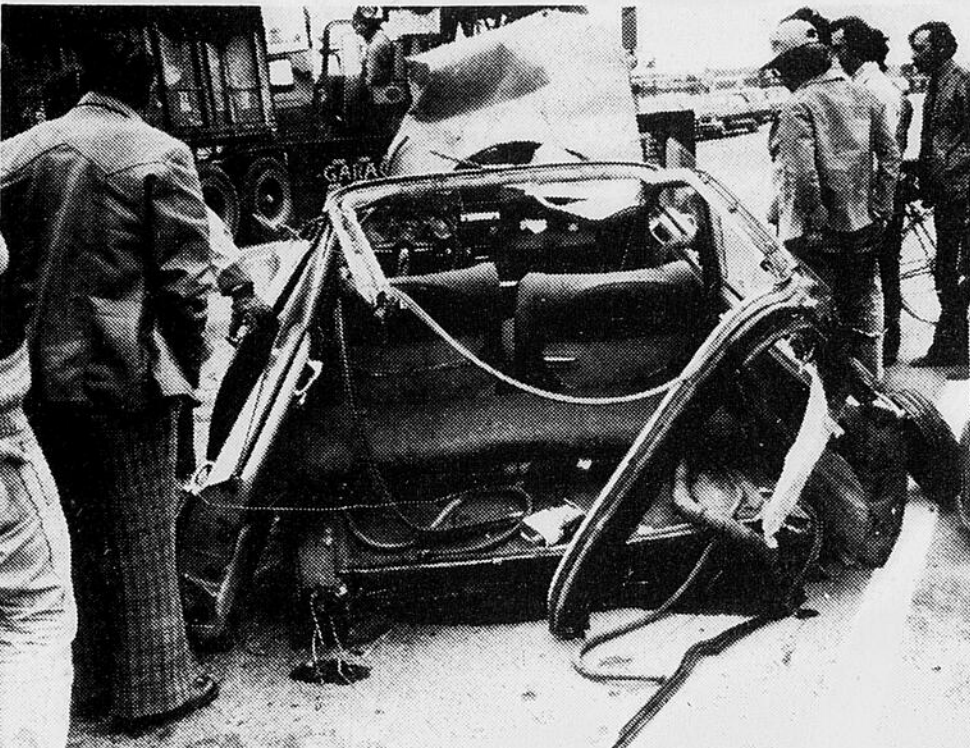
"On ne procède jamais de cette façon", a souligné Me Gravel, dans une affaire de meurtre.

Wilbert Coffin, le 23 août 1953, était tenu criminellement responsable de la mort des trois chasseurs américains et dès le lendemain, était formellement mis en accusation au Palais de justice de Percé.

A la fin du procès qu'il a subi devant les Assises, Coffin était condamné, le 5 août 1954, à la peine capitale.

Chassé-croisé

Suivront une multitude de procédures qui pourraient être résumées ainsi: — le 19 juillet 1954, la Cour d'appel du Québec confirme le verdict et la condamnation prononcés aux Assises de Percé.



ETAT CRITIQUE — Le conducteur de cette voiture, M. Georges-Henri Nadeau, repose dans un état critique, après que sa voiture eut fait une chute d'une centaine de pieds dans le fond d'un ravin. (Photo Léonard Arseneau)

Un blessé grave

Plongeon d'une centaine de pieds dans un ravin

JONQUIERE — M. Georges-Henri Nadeau de la rue Kirouac du secteur Arvida reposait hier soir dans un état critique à l'hôpital de Jonquière à la suite d'un accident survenu sur la route 170.

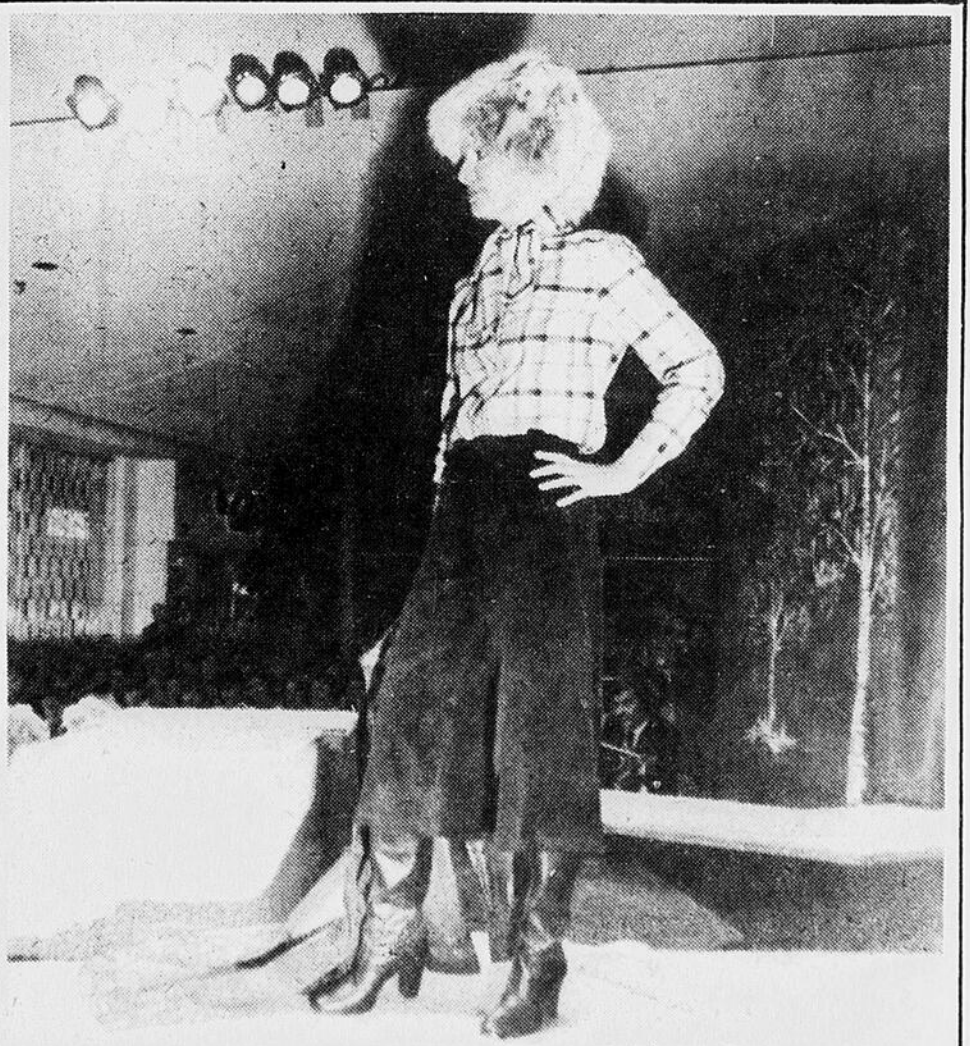
L'accident spectaculaire aura créé tout un impact dans le secteur de Jonquière lorsque l'automobile conduite par M. Gérard Nadeau de la rue Kirouac est allée donner contre une camionnette de Canadian Tire, de Jonquière, pour ensuite tomber dans un ravin d'une centaine de pieds.

Ce sont les policiers Yves Tremblay et Réal Lessard de la Sûreté municipale de

Jonquière qui sont allés tirer M. Georges-Henri Nadeau de sa fâcheuse position, alors que ce dernier était inconscient.

En effet, il semble selon nos renseignements que M. Nadeau au volant de son automobile, ait frappé le camion de Canadian Tire qui était garé sur le bord de la route au moment où il manquait d'essence, et il l'a traîné sur une distance d'environ 200 pieds avant d'aller choir dans le ravin.

La camionnette de la compagnie Canadian Tire était conduite par M. Jocelyn Godin de Jonquière.



Femme active, qui désirez le confort et la beauté, Place du Royaume offre vraiment tout ce que vous pouvez désirer. Lors de votre prochaine visite dans les magasins et boutiques de Place du Royaume, constatez combien Place du Royaume vous offre plus de modes, plus de choix, plus de magasins. Pas surprenant que tous aient surnommé Place du Royaume, "Le Carrefour de la mode".

(Photo prise lors du grand défilé de mode de Place du Royaume) (ANNONCE)

En septembre

Hausse de 0.5 pour cent de l'indice des prix

OTTAWA (PC) — Statistique Canada révèle aujourd'hui que l'indice des prix à la consommation a progressé de 0.5 pour cent au cours de septembre dernier.

Entre septembre 1975 et septembre 1976, l'indice des prix à la consommation (IPC) a progressé de 6.5 pour cent.

Les hausses du prix du fuel et de l'essence demeurent les principaux facteurs responsables de cette augmentation, suivies dans une moindre mesure par les augmentations des frais de logement, tant de propriété que de location.

D'autre part, l'incidence de ces hausses a été réduite par une nouvelle diminution de l'indice des aliments, cette fois-ci de 0.7 pour cent, tandis que l'indice d'ensemble sans les aliments s'est élevé de un pour cent au cours du dernier mois.

Composition du Groupe de travail

QUÉBEC (PC) — La composition et le mandat du Groupe de travail sur les fonctions des policiers municipaux ont été annoncés, hier, par le solliciteur général Fernand Lalonde.

Ce groupe est chargé d'examiner les récriminations des corps policiers municipaux et de faire des recommandations au gouvernement.

Le comité sera présidé par Me Richard Drouin, de Québec, et comprendra en outre MM. Gérard Tobin, de Sillery, membre de la Commission de police du Québec; André Gendron, directeur de la police de Longueuil; Roch Dufort, sergent de police de Shawinigan et instructeur à l'Institut de police de Nicolet; Bernard Angers, sous-ministre adjoint aux Affaires municipales, Maurice Paradis, conseillers spécial au conseil exécutif et ancien président de l'Union des municipalités du Québec.

Le secrétaire sera M. Roméo Landry, directeur du Service des études et recherches en sécurité publique au ministère de la Justice.

Mort de trois enfants

Début de l'enquête du coroner le 21 octobre

par Guy Bergeron

DOLBEAU — C'est le 21 octobre à 8 h. du soir, à l'hôtel de ville de Dolbeau que s'ouvrira l'enquête du coroner Mendoza Côté dans le cas de Mme Alexandre Routhier, une jeune femme de 30 ans, accusée d'avoir assassiné ses trois enfants.

En effet, le détective Claude Lessard, du Bureau des enquêtes criminelles à la Sûreté du Québec a confirmé, hier soir, que le coroner Mendoza Côté avait fixé l'audition de l'enquête au 21 octobre. Me Bernard Laprade, procureur de la Couronne dans le district judiciaire de Roberval aura une dizaine de témoins à faire entendre. Au même moment, on fera éga-

lement entendre les psychiatres et il est fort possible que Mme Alexandre Routhier soit confiée immédiatement au lieutenant-gouverneur en conseil lui évitant ainsi de subir des procès devant ses pairs.

On se rappellera qu'au début du mois d'août à St-Stanislas, les trois enfants de Mme Alexandre Routhier étaient trouvés noyés dans un lac artificiel situé au milieu du village.

Par la suite, Mme Routhier avait appelé son beau-frère, et lui avait dit: "Mes trois enfants sont au paradis, ils sont noyés." Depuis lors, Mme Routhier qui a subi des examens psychiatriques et qui est sous traitement n'a pas parlé.

Développement de Dolbeau

La commission enquête sur le comportement du conseil

par Serge Cloutier

DOLBEAU — Les développements domiciliaires et commerciaux entrepris depuis 1974 à Dolbeau ne se sont pas réalisés sans rebondissements. Aux audiences d'hier de la Commission municipale siégeant à Dolbeau, on est revenu constamment sur ces questions, cherchant à connaître le comportement des administrateurs publics, analysant les relations des promoteurs avec les élus, questionnant quelques-unes des personnes impliquées dans ces développements.

Or, on entend beaucoup parler de la firme DTR, qui possède des terrains très nombreux et très vastes à Dolbeau, dans des secteurs devenus stratégiques depuis 1974-1975. Les principaux actionnaires identifiés sont MM. Antoine Dionne, André Tremblay, et André Rancourt, qui ont acquis ces terrains des Frères de l'Instruction chrétienne, semble-t-il.

Principal promoteur du milieu, la firme DTR carressait de nombreux projets: développement de quartiers domiciliaires à l'Est de la ville, jusque sur les bords de la Mistassini, et aussi vers Saint-Méthode, avec un centre commercial d'envergure régionale comme point d'attraction. Le plan d'ensemble était réparti en trois étapes, et la construction d'un centre commercial sur la route de La Friche faisait partie de la première étape. La majorité du conseil municipal, dont le maire Vézina, était d'accord avec ces projets.

Sans relater toute la petite histoire de Dolbeau, rappelons que d'autres promoteurs envisageaient de construire un centre commercial local sur la rue des Erables, où Provigo notamment a des intérêts, et que c'est ce projet qui s'est finalement réalisé. A la lumière des témoignages entendus hier, on peut voir comment les promoteurs ont fait valoir leurs arguments, et leurs intérêts, auprès des autorités municipales.

M. Boissonneault

L'ex-trésorier de la ville, M. Marcel Boissonneault, a poursuivi son témoignage entrepris la veille. On a cherché à établir ce qu'il savait des activités du conseil, et des membres de ce dernier dans l'exercice de leur fonction.

A plusieurs reprises, confirme le témoin, des représentants de la firme DTR ont rencontré le conseil

en comité, pour obtenir que leurs terrains soient pourvus de services. Le conseil a accepté, entre autres de donner les services pour 17 terrains de DTR, sans règlement pour les autoriser.

A-t-on fait des pressions pour que le centre commercial de la rue des Erables ne soit pas construit? Oui, en employant de nombreuses méthodes, allant jusqu'à projeter de changer le zonage commercial en zonage résidentiel. La firme DTR avait l'appui de la majorité du conseil, selon M. Boissonneault, qui confirme également au procureur de la commission que c'est M. Vézina qui avait la main haute sur les discussions. On voulait que Provigo aille plutôt s'implanter dans le secteur de La Friche, et on aurait fait servir le terrain de la rue des Erables pour espaces verts ou résidence pour retraités, a-t-on indiqué.

M. Irené Vézina

Garagiste, fils du maire de Dolbeau, homme d'affaires connu dans son milieu, on a entendu M. Irené Vézina. Il connaît la firme DTR, mais il n'a jamais eu d'intérêts dans cette compagnie, et on ne lui a jamais offert d'actions.

Par contre, M. Vézina (fils) a déjà été actionnaire d'une compagnie appelée "Les Promotions commerciales Dolbeau Ltée", compagnie qui projetait de construire le centre commercial du secteur La Friche. C'est M. Antoine Dionne qui l'avait invité à adhérer à cette société. Les actionnaires connus de cette compagnie de promotion sont les mêmes que ceux de DTR, à l'exception de M. Vézina et M. Sébastien Boudreault (de Chicoutimi).

Les Promotions commerciales Dolbeau détenaient une option d'achat sur un terrain dans le secteur La Friche, et le projet commercial s'avérant difficile, on a tenté d'y intéresser une firme montréalaise, Westcliff. L'option a duré du début de 1974 au printemps de 1975, et M. Irené Vézina a ensuite vendu ses actions à ses partenaires en décembre 1975.

A des questions répétées du procureur de la commission, M. Vézina affirme qu'il n'a jamais participé à des négociations avec la ville pour faire amener le zonage et le rendre commercial pour le projet La Friche, et qu'il avait même prévenu ses associés qu'il ne voulait pas se mêler des démarches à entreprendre auprès de la municipalité.

M. Laurent Gosselin

M. Laurent Gosselin est représentant, et il a été élu conseiller municipal en novembre 1973. Il faisait alors partie d'une équipe qui se présentait contre le conseil en place. Lui et M. Jean-René Moreau ont été élus. Le slogan de l'équipe: "Faut se mettre à date". Et l'équipe de M. Gosselin avait l'appui de DTR.

Me Michel Simard de la commission cite alors un proverbe qui dit que "si tu ne peux le battre, joins-toi à lui", en faisant allusion à la lutte que M. Gosselin et DTR ont livré à l'équipe en place, dont M. Vézina. M. Gosselin répond alors que c'est ça qui est arrivé, effectivement.

M. Gosselin a-t-il acheté un magnifique terrain de la firme DTR, dans un secteur bordant la rivière Mistassini, et appelé éventuellement à se développer? Oui, répond M. Gosselin, qui précise qu'il en avait parfaitement le droit, et qu'il avait un oeil sur ce terrain avant d'être élu conseiller.

M. Gosselin explique aussi que le maire Vézina était un homme optimiste, au sujet des subventions éventuelles. Il précise qu'il ignorait qu'il y avait 225 terrains pourvus de services avant le développement des Vétérans et DTR, et qu'il y a bien des choses qu'il aurait dû savoir, et qu'il a apprises depuis février 1976. Au sujet des taxes, M. Gosselin, dit que c'est sûr que le conseil a demandé au trésorier de faire diligence. Quant au budget de 1974, il venait d'être élu, et c'était encore "chinois" pour lui.

M. Gosselin reviendra témoigner, comme ses collègues du conseil, et à noter qu'à la demande du procureur de la commission, les autres membres du conseil n'ont pas le droit d'assister au témoignage qui précède le leur, et sont donc exclus de la salle.

cipé à des études particulières. C'est lui qui doit concevoir le plan d'urbanisme.

Histoire

Depuis l'ouverture de la route de la Friche, le développement de Dolbeau va vers l'Est, ce qui est inévitable et logique, selon M. Gendron. Il a d'ailleurs travaillé sur des plans de développement pour le secteur Est, parfois à l'emploi de la firme DTR, parfois à l'emploi de la ville de Dolbeau. Et à une question du procureur, il répond qu'il ne voit là aucun conflit d'intérêt, même si DTR et la ville sont ses deux principaux clients. Il a déjà donné son avis d'expert à la ville au sujet des zones commerciales, et c'est la Friche plutôt que le centre-ville qu'il recommandait. Et DTR n'a jamais fait pression sur lui pour qu'il interviene au conseil en faveur du secteur Est, affirme encore M. Gendron.



EMBOUTEILLAGES — Seulement trois autobus, sur une flotte habituelle de sept, étaient en circulation hier soir. Ce qui a provoqué d'inhabituels embouteillages d'usagers, particulièrement vers 17 heures et 21 heures, au terminus de la rue Morin; à Chicoutimi.

gers, particulièrement vers 17 heures et 21 heures, au terminus de la rue Morin; à Chicoutimi.

Paralysie partielle du transport en commun

par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — Mettant à exécution leur menace de représailles, les chauffeurs de la compagnie Transport Régional ont refusé, hier soir, de faire du temps supplémentaire, ce qui a provoqué une véritable paralysie du transport en commun dans le Haut-Saguenay.

A compter de l'heure du souper, seulement trois autobus, sur une flotte habituelle de sept pour un jeudi soir, parcouraient les circuits habituels. La fréquence nécessairement plus faibles des transporteurs aux divers arrêts d'autobus du service de transport régional a occasionné dans plusieurs cas d'inhabituels embouteillages humains. Cependant, c'est au terminus d'autobus de la rue Morin à Chicoutimi, qu'on pouvait davantage en constater les inconvénients.

A cet endroit en effet, l'achalandage a été particulièrement remarquable à 17 heures et 21 heures. D'autre part, au bureau des billets et collis, les commis en

poste n'en finissaient pas de répondre aux appels téléphoniques, et d'expliquer aux usagers "la situation".

Comité

Pendant ce temps, les membres du Comité intermunicipal sur le transport en commun étaient réunis pour tenter de trouver une solution au problème.

En fait, derrière le problème immédiat de la rétroactivité salariale à verser aux syndiqués — \$80,000 qui sont dus depuis le 30 septembre — se cache celui plus fondamental de toute la question du transport en commun dans le Haut-Saguenay. Et pour le moment, il résulte en un affrontement majeur entre le propriétaire de la firme Transport Régional, et le comité intermunicipal.

Mercredi, le propriétaire de la firme, M. Raymond Bluteau faisait parvenir au comité une mise en demeure pour l'amener à verser aux syndiqués leur rétroactivité salariale. Mise en demeure dont le comité conteste, bien sûr, le bien-fondé.

Après avoir rencontré les représentants du comité intermunicipal et de Transport Régional, les syndiqués décidaient, toujours mercredi, de passer à l'action.

Ainsi, à compter de 16 heures, aucun chauffeur n'acceptait de travailler en temps supplémentaire, comme cela se produisait régulièrement pendant les derniers jours de la semaine, particulièrement les jeudi et vendredi, en soirée.

"Il est déplorable d'être obligé d'utiliser de tels moyens de pression, et d'en faire subir les inconvénients à la population, mais les syndiqués n'ont pas le choix", déclarait hier soir le président du syndicat, M. Léon Morissette.

Il a de plus précisé que pour aider au maintien du transport en commun dans la région du Haut-Saguenay les syndiqués avaient accepté de "sacrifier les clauses normatives", mais que l'employeur ne semblait même pas vouloir respecter ses engagements.

"Nous gardons un certain optimisme pour en ar-

river à un règlement, mais qu'ils arrêtent de se lancer le ballon", estime M. Morissette en parlant de la divergence entre la firme et le comité intermunicipal.

Aujourd'hui

M. Morissette a enfin soutenu que son syndicat accentuerait les moyens de pression s'il n'obtenait pas leur rétroactivité salariale qui était due le 30 septembre, soit un montant moyen de \$1,000 par syndiqué.

Il a même parlé de "mesures plus drastiques" qui seraient appliquées dès aujourd'hui, vendredi, plus particulièrement en soirée, période hebdomadaire la plus achalandée.

A Shawinigan

Verdict aujourd'hui

JONQUIERE — Le commissaire enquêteur du gouvernement du Québec, M. André Roy, doit se prononcer, aujourd'hui, sur l'accréditation de la CSN, à Shawinigan, après le vote du 15 septembre dernier, qui a donné un pourcentage de 56 pour cent à la centrale syndicale.

Dès que la décision sera rendue, la Fédération des syndicats du secteur aluminium, FSSA, ira en appel, alléguant que le commissaire enquêteur, avant de décréter le vote, aurait dû se prononcer sur l'accréditation à la suite du dépôt des cartes de membres de la FSSA.

M. Jean Halley a révélé, hier, que deux ou trois autres points techniques doivent s'ajouter à la première objection de la FSSA et que les procureurs de la centrale syndicale étudient le dossier avant de procéder.

Urgence d'une commission d'urbanisme

DOLBEAU — Selon l'arpenteur-urbaniste André Gendron, la création d'une commission d'urbanisme est très urgente à Dolbeau. Et selon lui encore, le développement logique de Dolbeau va vers l'Est, depuis que la route de la Friche a été construite surtout.

Enumérant des critères "urbanistiques", M. Gendron a expliqué hier devant la commission municipale comment il voyait l'avenir physique de Dolbeau, et comment il avait été amené à participer à la conception des plans de développement pour cette ville.

M. Gendron est arpenteur-géomètre, et urbaniste-conseil. Il a déjà été à l'emploi du ministère des Affaires municipales. Depuis 1974, il est installé à son compte à Dolbeau. Jusqu'à septembre 1976, il n'avait pas reçu de mandat de la ville, mais avait parti-

Une 12e défection chez les entrepreneurs

par Mario Roy

CHICOUTIMI — "Nous allons venir à bout des entrepreneurs de la même façon qu'eux croyaient pouvoir vaincre les syndicats."

Tel est le commentaire que faisait, tard hier soir, M. Edmond Poirier, représentant régional de la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité, alors que ce syndicat semble avoir effectivement réussi à briser la solidarité des entrepreneurs en électricité.

Dès ce matin, un douzième entrepreneur devait en effet se joindre aux onze autres, qui depuis trois jours, ont signé des ententes particulières, avec une soixantaine d'électriciens, membres du syndicat affilié à la FTQ de la région.

Hier après-midi, quelque 125 membres de ce quart de métier tenaient d'ailleurs une assemblée d'information à Jonquière, assemblée au cours de laquelle, selon leurs représentants, ils se sont montrés fort satisfaits de la tournure des événements.

On sait que ces ententes particulières font état d'un salaire horaire de \$9.96, rétribution qui, toujours selon M. Poirier, est de \$0.05 inférieure à ce que la Commission de lutte à l'inflation pourrait autoriser; les électriciens touchaient \$9.56 de l'heure à l'expiration du décret régissant

les conditions de travail dans la construction. Aucune entente à long terme n'est toujours prévue dans le cadre

de ces accords individuels et on attend un règlement définitif du conflit pour établir ces conditions.

Une fête offerte aux policiers

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Les corps policiers de Chicoutimi, de la Sûreté du Québec, de la Sûreté municipale de Jonquière et de la Gendarmerie Royale ont fraternité, hier, au Centre social des policiers, à l'invitation de la Banque Royale du Canada, suite au beau coup de filet qui a permis l'arrestation des présumés auteurs de l'enlèvement du gérant de banque et de la découverte d'une forte partie de l'argent volé lors de ce crime qui a pris des proportions gigantesques au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

En effet, même des policiers de Montréal qui avaient travaillé à l'enquête, de même que des policiers de Baie-Comeau, ont participé aux agapes qui ont permis aux chefs de police de Chicoutimi, MM. Gérard Giroux, Alex Rhéaume, de Jonquière, et au commandant Romuald Noiseux, de réaffirmer la col-

laboration qui existait au Saguenay-Lac-Saint-Jean entre les corps policiers et surtout, l'obligation de la collaboration dans les crimes.

En effet, le procureur de la Couronne, Me Claude Gagnon, qui était présent à cette réunion, a signalé que les crimes seraient d'autant plus résolus si tous les policiers, tant les patrouilleurs que les enquêteurs, faisaient un front commun pour mettre un terme au crime dans tous les cas.

D'ailleurs, le directeur Giroux, le commandant Noiseux, de même que le directeur Alex Rhéaume n'ont pas caché le rôle ingrat des patrouilleurs, des policiers en uniforme qui chaque jour doivent vérifier des dizaines et des centaines de renseignements et qui travaillent toujours dans l'ombre.

Cependant, hier, c'était la fête de la fraternité et de la collaboration.

GAGNON et MONETTE

avocats

marc gagnon
avocatrobert monette
avocatPLACE DU ROYAUME
CHICOUTIMI

TEL.: 545-1888

Me CAROL VACHON

NOTAIRE
Conseiller juridique

Edifice Pharmacie Hamel

443 est, rue Racine Chicoutimi, P.Q.

Tél.: 549-9718

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

Les deux anciens frères ennemis amorcent une querelle cruelle...

Après avoir longtemps effeuillé la marguerite, l'ancien maire de Bagotville, M. Hervé Tremblay, a finalement annoncé, hier, sa décision de solliciter un renouvellement de mandat.

Il le fait deux semaines après le pittoresque Laurier Simard qui, devant une assemblée de quelque 200 partisans qu'il avait lui-même fomentée, a déjà indiqué, dans une réponse enflammée, qu'il briguerait également les suffrages à l'élection du 8 novembre prochain.

A La Baie, le législateur s'est montré plus logique — probablement à cause de l'initiative du député Ghislain Harvey — que pour la nouvelle ville de Chicoutimi qui doit conserver son "congrès" de 28 membres jusqu'au 28 février prochain alors que le nombre sera réduit à 17 conseillers et un maire (Henri Girard).

La rivalité légendaire qui oppose depuis un quart de siècle l'aïeule Bagotville et le jeune turc Port-Alfred déclenche une véritable guerre de palais, dans les premiers jours de la fusion.

Le nouveau maire Gerald Turbide, vainqueur du coloré et indestructible Laurier Simard, projeta, à la dernière campagne électorale municipale de Port-Alfred, l'image d'un jeune premier de cinéma. Les citoyens de la fière municipalité, dont les installations portuaires de l'Alcan constituent la plate-forme du Saguenay-Lac-Saint-Jean sur les marchés mondiaux, causèrent une grande surprise en confiant la mairie à M. Gerald Turbide, un gars de chez eux.

Mais le choix de l'hôtel de ville de Bagotville comme centre administratif aiguisa l'orgueil des Port-Alfredois. Une véritable guérilla s'ensuivit. Tous les observateurs lucides le déplorent car cette chicane ne faisait que ranimer un vieil esprit de clocher et nuisait au développement harmonieux de la nouvelle municipalité de La Baie.

En décrétant une première élection de la nouvelle ville de La Baie, le gouvernement provincial permet, dans le cadre de la démocratie, de tourner la page sur les éléments folkloriques pour inviter les deux partenaires, Bagotville et Port-Alfred, à bâtir l'avenir.

Et il faut bien le reconnaître, La Baie, c'est l'image de l'espérance économique. Toute la région tourne un regard optimiste vers ce secteur. Au cours de la prochaine décennie, c'est La Baie qui vivra la transformation la plus intéressante: construction de la troisième aluminerie de l'Alcan, amélioration des installations portuaires et concrétisation souhaitée du projet Ferbal (exploitation des gisements de fer du lac Albanel).

La Baie n'a plus de temps à perdre dans les divertissements dégradants de l'animosité politique. Elle doit donc confier les rênes de l'administration municipale à une équipe compétente, animée d'un esprit progressif.

Les contribuables ont donc le

choix entre un batailleur qui fait flèche de tout bois, comme M. Laurier Simard, un peu démagogue sur les bords, et l'homme tranquille, un peu timide, mais bon administrateur qu'est M. Hervé Tremblay.

Ce sera une campagne difficile. Les deux adversaires sont de taille. M. Simard a la réputation d'un organisateur politique hors pair. On se souviendra qu'il fut l'un des artisans du règne triomphal de l'ancien ministre Antonio Talbot, de l'Union nationale.

C'est un tribun de première force. Ayant fréquenté l'école de Duplessis, il se montre souvent un magicien du calembour. M. Simard est un homme d'affaires influent; il fait le commerce du bois. Mais il lui arrive régulièrement de trébucher dans ses envolées oratoires et dans ses répliques d'un ton vif à ses contradicteurs. Il est secondé par une femme d'affaires exceptionnelle qui a le sens de la stratégie et de la diplomatie.

La personnalité de M. Tremblay est bien différente de celle de M. Simard. Elle émane le calme, la réflexion et même le gros bon sens de l'homme du peuple qui a su s'élever, par son labeur et ses qualités naturelles, au niveau de l'élite.

L'ancien maire de Bagotville, qui fut désigné par ses collègues des quatre municipalités fusionnées, à la direction de la nouvelle ville de La Baie, a réussi en affaires. Il figure donc parmi les employeurs importants.

A l'extérieur de La Baie, M. Tremblay jouit d'un grand prestige. C'est l'image du modérateur, du partisan de l'évolution dans l'unité. On a su déceler en lui ce grand conciliateur quand les maires du Haut-Saguenay en ont fait le premier président du conseil métropolitain.

Mais M. Tremblay, qui se montre très convaincant dans les réunions de cuisine, est désarmé dans une assemblée contradictoire. S'il se risquait dans une "discussion de rue" avec son rival, il perdrait pied.

C'est donc dans des entretiens "au coin du feu", soit par le truchement des organes d'information ou de petites réunions, qu'il devra expliquer à tous les contribuables de La Baie la logique de ses attitudes depuis la fusion et surtout sa vision de l'avenir.

Au départ, il bénéficie de l'appui enthousiaste des citoyens des anciennes municipalités de Bagotville (ville et paroisse). Mais il lui faudra gagner également la confiance des citoyens de Port-Alfred.

J'espère finalement que c'est l'intérêt supérieur de La Baie qui remportera la victoire au terme de cette cruelle querelle entre les deux anciens frères ennemis, Port-Alfred et Bagotville.

Bertrand TREMBLAY

PAS DE NOUVEAUX VISAGES A LA BAIE



PAROLE AUX LECTEURS

On oublie l'ennemi économique

"Nous devons être en garde contre toute tentative de rendre officielle la langue française au Canada."

En juin 1952, en même temps que se terminait le Troisième Congrès de la Langue française à Québec, les Orangistes se réunissaient également en Congrès annuel à Vancouver.

M. James Claney, Grand Maître de l'Ordre d'Orange au Canada, donna un coup de pied aux Canadiens français en invitant les Orangistes à enrayer toute tentative pour rendre officielle la langue française dans tout le Canada.

On sait qu'en vertu du Pacte confédératif de 1867, les droits du français sont reconnus égaux à ceux de

l'anglais par tout le Canada, mais en pratique, le bilinguisme n'existe que dans la TOLERANTE province de Québec où la minorité anglaise reçoit le MEILLEUR TRAITEMENT au monde, accordé aux minorités ethniques.

Dans les autres provinces, les Canadiens français doivent mener une lutte à mort pour obtenir le respect de leur langue et de leurs traditions.

A Vancouver, Mr James Claney a émis l'opinion que le bilinguisme n'existe au Canada qu'au Parlement, dans les tribunaux et dans la province de Québec.

Ceci peut expliquer le comportement des unilinguistes (anglais) d'Air Canada, qu'en pensez-vous? Sans prendre une part

active à ce qui se fait pour la reconnaissance du fait français d'un océan à l'autre (A Mare Usque Ad Mare), ceux qui bataillent ont tout mon appui.

Néanmoins, je me demande si cette bataille que nous nous livrons entre Français et Anglais ne serait pas montée pour nous détourner d'un ennemi "COMMUN" encore plus grand?

Ceux qui bataillent pour le fait français, tout comme ceux qui bataillent contre, ne bataillent pas contre ceux qui vident nos portefeuilles, ce qui nous fait très souvent oublier que nous avons le ventre vide.

Il nous faut nous battre sur plusieurs "fronts", à la fois. Moi, je bataille sur un autre front que celui de la

langue française au Canada, mais la question m'intéresse au plus haut point tout de même. C'est ce qui explique cette petite missive que je termine par une opinion émise par un très grand Pape, Pie XII. Je la partage, j'en suis très fier, et vous tous qui la lirez, penserez de même.

"La langue française est un des plus riches idiomes que Dieu ait donné aux hommes de parler..."

C'est le langage de la diplomatie, des sciences spéculatives, et par sa finesse, la langue de l'art, de la littérature, de la poésie...

**Maurice Bergeron,
1168, Monseigneur-Racine,
Chicoutimi.**

Le 4 octobre 1976.

Le Dr Boudreau semait l'espérance chez l'alcoolique

Absent de Québec au moment du décès d'André Boudreau, le 17 septembre dernier, quoique un peu en retard, je voudrais qu'on me permette de lui rendre hommage, de dire ce que je sais de cet homme et comment il est venu à l'oeuvre qui a été sa vie pendant vingt (20) ans.

Comment il est venu au problème de l'alcoolisme

André, au début de sa profession, a travaillé pendant un an ou deux avec le Dr Gilbert, à l'hôpital Notre-Dame de Charny. Ayant laissé cette position à la suite d'une difficulté avec Gilbert, il pensait, à la fin de 1956, ouvrir un bureau à Québec.

Dans le temps, André fréquentait la maison de retraite fermée Jésus-Ouvrier; il était, depuis peu, membre d'un comité qui s'occupait du recrutement.

Les responsables des cercles lacordaires, dirigés alors par Roland Lelièvre comme président et par Ubald Villeneuve comme aumônier, avaient commencé le travail de traitement et de réhabilitation des alcooliques à Québec, dans une maison qu'ils avaient nommé Domrémy pour ne pas faire peur aux alcooliques; elle était située sur la rue de l'Eglise.

Cette première maison fut ouverte au début du mois d'avril 1956. Un médecin des pauvres du quartier St-Roch, le Dr Dorion, venait chaque jour gratuitement voir nos malades et formuler les prescriptions. Nous ne recevions rien de l'Etat. Une infirmière, garde Emond qui travaillait pour la ville, offrait ses heures libres à nos patients et venait donner les injections. D'avril 1956 à la fin de l'année, nous avions reçu 286 malades.

Un jour de la fin de décembre, André était à Jésus-Ouvrier avec moi dans le bureau du Père Victor Lelièvre. Le père dit à André: "Tu es libre, André. Pourquoi n'aides-tu pas Ubald à traiter ses gros buveurs?" Et, André est venu

à Domrémy. Le premier dossier qu'il a signé est daté du 7 janvier 1957.

Avec l'ardeur que maintenant des milliers de gens lui ont connue, il s'est donné tout de suite à la cause. Ses amis, jeunes médecins comme lui, furent appelés à la rescousse: le Dr Paul-André Marquis, maintenant psychiatre et en charge du département d'Alcoolologie et de toxicologie à l'hôpital St-François-D'Assise; le Dr Archambeault, dans le temps à Ste-Catherine, maintenant à Lévis; le Dr Roger Caron, l'actuel directeur médical à l'hôpital Notre-Dame-de-l'Espérance; et, d'autres vinrent aider André. Le vieux Dr Dorion pouvait rentrer dans l'ombre.

Boudreau a appelé les médecins au secours des alcooliques, ce qui leur vaut une première belle médaille.

A cette date de janvier 1957, à part celle de Québec, une maison Domrémy existait déjà à Montréal, une autre à St-Jérôme de Terrebonne et une à Trois-Rivières. Ce sont les responsables des cercles lacordaires et les subsides de ces cercles qui les avaient organisés et qui les soutenaient.

André, entré dans la ronde, a donné tout son talent, toute son énergie et toute sa conviction à l'oeuvre. Avec lui, nous avons organisé la Fédération des maisons Domrémy, l'Institut d'études sur l'alcoolisme à l'Université de Sherbrooke (ça continue depuis lors), des conférences au clergé, etc.

Le Dr Paquet, ministre de la Santé sous Duplessis, nous ouvrait timidement le trésor en juillet 1957. Mais, pour André, les portes n'étaient jamais assez grandes ouvertes. Il fonçait, il forçait les bourses; pour lui, c'était toujours les plus grands moyens qui étaient à l'honneur. Il trouvait des médecins pour les différentes maisons. Ce furent, ensuite, celles de Sherbrooke, de Kénogami et de Hauteville qui s'organisèrent. En plus, pas

moins de vingt (20) cliniques externes furent ouvertes dans les villes de moindre importance.

Plus tard, le ministre Lafrance, sous les libéraux, mit sur pied un centre de recherche sur l'alcoolisme. Boudreau voulait réunir tout cela. Après différentes dénominations, c'est devenu l'OPTAT, Office de la prévention et du traitement de l'alcoolisme et des autres toxicomanies, (recherche, traitement, enseignement).

Vers l'Europe

Depuis 1948, les représentants des cercles lacordaires prenaient part aux congrès mondiaux sur le problème. En 1958, André fut délégué pour représenter Domrémy à l'une de ces réunions, alors que je représentais les cercles lacordaires. C'est à ce moment que le docteur se fit connaître en Europe. Tout de suite, il fut élu membre du conseil de l'Union internationale sur l'alcoolisme. Dès lors, Boudreau est le grand entraîneur dans le Québec et ailleurs. Il parle partout; il s'empare des micros des postes de radio; ce sera bientôt la télévision. Il publie un volume sur les drogues. Les Européens font sans cesse appel à ses talents et à sa générosité.

André est celui qui arrose et même qui moissonne mais il se souvenait toujours de ceux qui ont semé.

Le mystère de la puissance verbale d'André Boudreau

Sa voix était nasillarde, son français misérable, son accent anglais l'était encore davantage; pourtant, quand il devait prendre la parole dans les congrès à travers le monde, les salles étaient combles. Je l'ai suivi dans ces congrès pendant dix (10) ans; j'ai fait avec lui des tournées en France, Golberg de Stockholm, Archibald de Toronto, Archer Tongues de Lausanne parlaient devant des chaises; Boudreau parlait à du monde. Il ac-

crochait également au petit écran parce qu'il parlait simplement, parce qu'il donnait l'espérance à l'alcoolique et à sa famille.

On discutait Boudreau dans son entourage; on le critiquait mais on le suivait. Il a toujours trouvé des gens pour le seconder. Il les déplaçait, il les transportait d'une ville à l'autre. Peu lui ont résisté. Il fallait qu'il gagne. Il aimait les difficultés pour avoir à les vaincre. Boudreau laissait sa marque partout où il passait.

C'est un ami, André, qui écrit ces lignes. J'espère que tu peux en prendre connaissance à mesure qu'elles s'impriment sur ma feuille. Tu étais parfois dur comme le sont les chefs. Mon père, un cultivateur, aurait dit qu'il était impossible de "l'atteler en double"; un Français l'aurait trouvé souvent "mauvais coucheur". Avec les deux côtes de ta personnalité, je t'ai connu et, le plus souvent, admiré. Dans notre dernière correspondance, nous blaguions sur nos funérailles respectives; je ne voulais pas que tu manques les miennes et j'ai manqué les tiennes. Je m'en excuse; j'ai pu entrer furtivement aux soins intensifs pour te faire mes adieux quelques jours avant ton départ. Je veux croire que tu m'as reconnu! Si ce grand saut est pénible à envisager pour le partant, il est également déchirant d'assister au départ d'un ami qui, à notre point de vue, serait encore si utile à sa famille et à la société.

Les journaux n'ont pas donné beaucoup d'espace à ton dernier voyage! La télévision non plus.

J'espère qu'on voudra accepter ces quelques pages qui te disent merci au nom de tous ceux que tu as aidés ou voulu aider.

**Ubald Villeneuve,
conseiller en pastorale,
département d'alcoolologie
et de toxicologie,
hôpital St-François-
d'Assise,
10, de l'Esplanade,
Québec (3e), P.Q.
G1L 3L5**

Le 7 octobre 1976.

OPINION DES AUTRES

La guerre aux Postes?

Après tous les malheurs qu'a connus depuis dix ans le ministère des Postes, rien ne saurait être plus indigeste pour le citoyen ordinaire que cette nouvelle grève qui se dresse à l'horizon alors que la dernière remonte à moins d'un an et qu'elle semblait s'être soldée par un contrat jugé fort acceptable.

Le conflit qui menace de déclencher une nouvelle grève générale porte uniquement sur une question qu'on croyait réglée depuis le rapport Moisan, soit les effets de l'automatisation. Or, il semble que, si le syndicat interprète abusivement l'accord contractuel qui émana de ce document, la mauvaise qualité des rapports humains dans ce mi-

nistère ait une fois de plus contribué à envenimer les choses.

En plus d'être ruineuse pour l'économie du pays et d'infliger des inconvénients immérités aux citoyens à revenus modestes et à des milliers d'entreprises qui n'ont pas les moyens de communiquer avec leur clientèle autrement que par la poste, une grève des Postes survenant à ce moment-ci serait carrément illégale. Les postiers, en la faisant, violeraient la parole qu'ils ont donnée à tout le pays il y a un an sous la forme d'une signature de leurs dirigeants qui les engageaient tous.

En raison de ce facteur, le fardeau de la preuve incombe nettement, dans le conflit actuel, à la partie qui menace de rompre à tout moment un contrat en bonne et due forme.

Si le syndicat veut protester contre des lenteurs et des cachotte-

ries patronales qu'il interdit la convention collective, qu'il le dise nettement et qu'il cherche surtout à obtenir par la voie normale du grief le redressement souhaitable. Si le syndicat veut au contraire s'arroger un droit de regard, et à plus forte raison un droit de veto, sur des décisions qui lui font redouter avant tout une chute de ses propres effectifs, il défend alors une cause égoïste qui n'a rien de commun avec le bien général.

S'il entend au surplus défendre sa cause dans l'illégalité alors que des recours légaux sont à sa disposition, son action devient un chantage devant lequel seul un gouvernement aboulique consentirait à plier l'échine.

**Claude RYAN,
"Le Devoir".**

Dommages de \$31,966

Treize syndiqués d'Alcan en cour

SHAWINIGAN — Treize employés de l'Alcan, dont dix du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont comparu, hier matin, en Cour des sessions de la paix, à Shawinigan, pour répondre à deux actions au criminel, soit, d'avoir, le 29 juin 1976, à Shawinigan, commis des méfaits en causant des dommages de \$31,966 à la propriété d'Alcan et de s'être introduits illégalement par effraction dans la propriété de l'Alcan, afin de commettre un acte criminel.

Les treize accusés, représentés par Me Claude Vaillancourt, de Jonquière, et pro-

curer de la Fédération des syndicats du secteur aluminium, FSSA, ont opté pour subir leur enquête préliminaire devant un juge et 12 jurés le 11 novembre, à Shawinigan.

La comparution s'est faite au Palais de justice de Shawinigan, devant le juge René Crochetière et Me Lucien Dallaire représentant la Couronne.

Les accusés sont: MM. Achille Lajoie, de Lac-à-la-Tortue, comté de la Mauricie;

Gilles Lacombe, de Shawinigan; Pierre Desaulniers, de Saint-Boniface, Shawinigan; Serge Larouche, Dominique Boulianne et

Marcel Tremblay, de Jonquière; Raymond Gagné et Léonce Tremblay, d'Alma; Carol Lavoie, de Shipshaw; Jacques Lévesque, Donat Lévesque, Pierre-Etienne Racine et Clément Brassard, de Chicoutimi.

Deux autres mandats restent à être signifiés, dans cette cause, selon les autorités judiciaires de Shawinigan et ils le seront subséquemment.

La 19e semaine de grève

par Gilles Paradis

JONQUIÈRE — Le conflit de l'Alcan a repris sa 19e semaine, hier, et après 130 jours de grève aux usines d'Arvida, d'Isle-Maligne et de Beauharnois, aux installations portuaires de Port-Alfred et aux centrales hydro-électriques du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Après la suspension de la médiation du juge Alan B. Gold, samedi, en soirée, et les événements qui se sont succédés, depuis le début de la semaine, la journée d'hier a été très calme.

L'Alcan ne veut émettre aucun commentaire et encore moins rencontrer la presse. Elle maintient qu'elle ne veut pas soulever le polémique avec le syndicat et

qu'elle ne veut pas négocier sur la place publique. Et au télé-communication, à 548-7121, on nous fait jouer une pièce musicale classique.

La FSSA, pour sa part, a annoncé une conférence de presse qui doit avoir lieu ce matin, à 10 h. Il sera question du fonds de pension où d'importantes révélations doivent être faites à la presse. On pourra aussi avoir des informations complémentaires sur le conflit, si besoin est.

M. Jean Halley a dit que tout était calme autour de l'usine d'Arvida et que les travailleurs toucheraient leur chèque d'allocation de grève aujourd'hui.

De même la FSSA doit recevoir, aujourd'hui, son prêt de \$2 millions que lui a consenti les Métallurgistes d'Amérique.

Difficultés à la Caisse d'Alma

ALMA — Le Syndicat de la Caisse d'économie des travailleurs d'Alma affilié à la CSN connaît des difficultés dans ses négociations pour le renouvellement de son contrat de travail et ce sont sur les salaires qui sont à la base que les négociations achoppent.

Le syndicat demande la parité salariale avec la Caisse d'économie du groupe Alcan, à Arvida, soit une augmentation de 15 pour cent pendant que la partie patronale offre une augmentation de 3 pour cent.

C'est M. Jean-Paul Lapointe, conseiller syndical à la CSN qui négocie pour la partie syndicale.

A La Baie

Hervé Tremblay sera candidat

par Mario Roy

LA BAYE — C'est entre 11 heures 30 et midi 15 hier, que le maire actuel de ville de La Baie, M. Hervé Tremblay, décidait au bout de longues tergiversations, de briguer à nouveau les suffrages, lors des élections qui doivent avoir lieu le 8 novembre prochain dans cette municipalité...

Depuis plusieurs jours, M. Tremblay retardait l'annonce de sa décision, et déclina même, mercredi soir, l'invitation que lui lançait en ce sens une soixantaine de sympathisants venus le rencontrer à son domicile.

Le lendemain, soit hier midi, il répondait affirmativement cette fois, à une quinzaine de partisans qui réclamaient toujours de lui qu'il pose sa candidature à la mairie, un peu comme M. Laurier Simard le faisait



M. Hervé Tremblay

il y a une quinzaine de jours face à une foule de citoyens venus le réclamer...

Hier, M. Tremblay a refusé de commenter la candidature de son adversaire aux prochaines élections, M. Laurier

Simard, mais le maire actuel de ville de La Baie a annoncé la tenue d'une assemblée publique dans le courant de la semaine prochaine, assemblée au cours de laquelle il entend dévoiler son programme.

AU PALAIS DE JUSTICE

Procès à une jeune fille pour avoir aidé à l'évasion de Gaudet

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Il n'a fallu que quelques minutes au juge Edmond Savard pour citer à son procès la jeune Sylvie Vaillancourt, de Jonquière, accusée d'avoir aidé Ghislain Gaudet à s'évader au cours des mois de juillet et août dernier.

En effet, Mes Denis Vaillancourt et André Cartier ont produit en preuve une déclaration faite par la jeune fille et le juge Savard en avait assez pour citer Mlle Vaillancourt à son procès au prochain terme des assises.

Laval Pelletier, président du Club des "Mobs", et quatre autres membres, Fernand Tremblay, Michel Paris, Alain Lévesque et Denis Tremblay ont écopé d'une peine de prison, hier, pour avoir causé des blessures graves à M. Germain Côté et d'avoir endommagé le mobilier de l'hôtel Laurentien pour quelque \$430.

En plus, le quintet a été accusé de conspiration pour assaillir M. Germain Côté.

Laval Pelletier a écopé de trois mois de prison, tandis que les quatre autres devront purger 45 jours de prison chacun.

En outre, tous ont été soumis à une ordonnance de probation de 24 mois, les obligeant à garder une conduite exemplaire.

Hier matin, leur procureur Me Jean-Roger Brodeur avait précisé que l'acte contre M. Côté et les dommages avaient résulté d'événements qui se seraient produits antérieurement et sous le coup de boissons alcooliques, ils ont décidé de faire un mauvais parti à M. Côté.

Pour sa part, Me Denis Vaillancourt, procureur de la Couronne, a expliqué que l'assaut avait été pré-

médité et que les individus avaient fait preuve de grande violence à tel point qu'un bâton de baseball avait été cassé sur M. Côté, ce dernier subissant des blessures graves à une jambe.

Le juge Edmond Savard, en imposant ces sentences d'emprisonnement, a expliqué qu'il y avait beaucoup trop de violence et qu'il devait se montrer d'une certaine sévérité pour décourager les gens

qui seraient tentés de les imiter.

Cependant, le juge Savard a mentionné aux prévenus qu'ils devaient se compter chanceux de ne pas avoir écopé d'une année de prison.

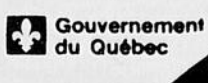


perspectives

Dans l'édition de samedi, trois sujets intéressants:

- Les îles de Mingan, sur la Côte-Nord, vont-elles disparaître ou devenir un paradis. Entrevue de
- Raymonde Bergeron avec André Gagnon.
- Reportage sur le centre aérobique de Montréal.

Sans oublier la chronique de l'humoriste Guy Fournier et les bons petits plats de Margo Oliver.



MINISTÈRE DES FINANCES ASSURANCE "TOUS RISQUES" APPEL D'OFFRES ASSURANCE NO: 152-76

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions même les plus basses

RISQUE:

- Objets d'art en exposition.
- Objets d'art gardés en dépôt.

ORGANISME:

Ministère des Affaires culturelles.

Sont admis à soumissionner les courtiers d'assurance, ayant leur bureau d'affaires dans la province de Québec et détenant un permis en vigueur pour assurances générales.

Une remise de \$5.00 (chèque ou mandat-poste), à l'ordre du ministre des Finances est requise pour obtenir les documents de soumission. Ce montant n'est pas remboursable.

Garantie requise (chèque visé) avec la soumission: \$100.

Clôture des soumissions: 15 h. 00, mercredi, le 10 novembre 1976.

L'heure officielle est celle qui apparaît sur l'horloge installée dans le bureau du soumissionnaire.

Les documents nécessaires pour cette soumission pourront être obtenus du bureau du Contrôleur des Assurances, ministère des Finances, Edifice Branly, 1995, boul. Charest, ch. 201, Ste-Foy. Les documents seront disponibles à compter du 11 octobre 1976.

Le Contrôleur des Assurances, Pierre Blais.

Sears

VOTRE CHOIX 2/5⁰⁰

Flanellette de coton confortable, lavable et séchable à la machine. Grand choix de couleurs et de motifs. 2, 4, 6, 6X.

- CHEMISES DE NUIT LONGUES POUR BAMBINES. Fronces aux poignets et au bas. Ouverture à boutons devant. #38634.
- PYJAMAS POUR BAMBINES. Pantalons à taille élastifiée. Vestes à boutons. #38633.
- PYJAMAS POUR BAMBINES. Pantalons à taille boxeur. Vestes à boutons. #38700.

Vêtements pour enfants — (Rayon 29)

Quantités limitées. Magasinage en personne seulement.

Simpsons-Sears Ltée

TELE-SHOPPING 549-8240

Vous ne dites que PORTEZ A MON COMPTE! Nous entretenons ce que nous vendons. Notre garantie Satisfaction ou Remboursement.



FOURRE-TOUT QUOTIDIEN

regard sur
CHICOUTIMI
capitale
d'un royaume

Métropole du Saguenay

DEPLIANT TOURISTIQUE

Le service touristique de la municipalité de Chicoutimi vient de publier un nouveau dépliant touristique intitulé: "Regard sur Chicoutimi". "Ce dépliant, que nous identifions comme étant notre dépliant de prestige, reflète l'éventail complet de nos attraits et activités touristiques.

En plus, il donne un aperçu des plus intéressants des différentes disciplines sportives dont le touriste peut profiter, alors qu'il donne également un reflet de notre parc industriel et différents aspects qui peuvent intéresser le touriste à venir nous visiter", commente M. Gaston Maziade, porte-parole du bureau touristique de Chicoutimi.

En plus de donner une bonne définition de la ville de Chicoutimi, ce dépliant suggère plusieurs circuits touristiques dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, sur la Côte-Nord et dans le comté de Charlevoix. Ainsi, on présente, sur un côté du dépliant, une série de photos couleur qui exposent d'une façon des plus réalistes les attraits et différents autres points de vue du secteur de Chicoutimi.

Mentionnons enfin que ce dépliant, distribué dans tous les comptoirs touristiques de la province de Québec et de l'extérieur, a été conçu par Anger et Laforge (ce dernier est effectivement Jean-Marie Laforge, caricaturiste au Quotidien) et qu'il a été imprimé par l'imprimerie Progrès du Saguenay Ltée.

AS-TU
TA CARTE

POUR LE

COCKTAIL -
BENEFICEDES AILES
DE L'ESPERANCE

Qui aura lieu
mercredi, le 13 octobre
de 17 h. 00 à 19 h. 00
à l'Hôtel Chicoutimi

IL RESTE DES
CARTES A VENDRE

CONTACTEZ LE
NOTAIRE CLAVEAU

A 543-1551

USAGE DU FUSIL

Le directeur de la sécurité publique de Chicoutimi rappelle qu'il est interdit de tirer du fusil dans les limites de la ville. Comme à chaque automne, durant la saison de chasse, plusieurs personnes s'amuse à tirer du fusil un peu partout, cette pratique, en plus d'être une infraction à la loi qui est sévèrement punissable, met sérieusement en danger la vie des citoyens qui trouvent du plaisir à se promener paisiblement dans les endroits boisés ainsi que les résidents de certains secteurs de la ville.

LA ROUILLE

Ford Canada a annoncé récemment un programme visant à venir en aide aux propriétaires actuels de voitures Ford affectées par la corrosion résultant de l'action des corrodants chimiques des modèles 1970-74.

Un système de communication téléphonique en français, payable à l'arrivée, a été mis sur pied à l'intention de tels propriétaires, et ce depuis le 4 octobre.

Il s'agit de téléphoner à frais virés à (416) 842-2950, au bureau central de Ford Canada, à Oakville, en Ontario. Les réceptionnistes s'occuperont de donner votre nom et votre adresse à un représentant de Ford Canada qui, en retour, communiquera avec les clients afin de leur venir en aide, en participant aux frais de réparations ou en leur fournissant un certificat d'échange s'ils achètent une Ford neuve.



BLEU SUR BLEU

En 1977, les automobilistes québécois arboreront sur leurs voitures des plaques d'immatriculation "bleu sur bleu", des chiffres bleu marine sur fond bleu ciel. En haut à gauche, la fleur de lys dans un cadre et les inscriptions "Québec" tout à côté et, en-dessous des numéros, "La belle province", sont davantage agréables à l'oeil que les anciennes couleurs le plus souvent dures.

MIAMSI INTERNATIONAL

Au cours du congrès international du MIAMSI qui se tenait cette semaine à St-Jérôme, M. EMI LIEN BEDARD, secrétaire-général de l'Action catholique diocésaine et président national du Renouveau chrétien, a été nommé membre du Bureau international du MIAMSI pour les quatre prochaines années. M. HENRI DOUSSE, de Belgique, a pour sa part été reporté à la présidence pour un autre terme. Rappelons que le MIAMSI est le Mouvement international d'apostolat des milieux sociaux indépendants.



IL PARLERA DE FUSION

Le président de la firme Roger Pominville sera l'invité du Club Richelieu de Chicoutimi, mercredi prochain. Il donnera son appréciation du colloque sur les regroupements municipaux tenu à l'Université du Québec à Chicoutimi, dernièrement, et effleura évidemment le sujet controversé de la formation de Ville de Saguenay (fusion de Chicoutimi et de Jonquière).

RENDEZ-VOUS

Chicoutimi

CHEVALIERS DE COLOMB: A l'occasion d'une initiation au quatrième degré, il y aura, le dimanche 10 octobre, une messe concélébrée par Leurs Excellences Nos seigneurs les Evêques Mgrs Marius Paré, Roch Pedneault et Jean-Guy Couture ainsi que dix prêtres. Plus de cent Che-

valiers seront initiés et assisteront avec leurs épouses à cette messe solennelle. La chorale mixte de St-Alexis-de-Grande-Baie exécutera les chants religieux à cette célébration eucharistique.

Les Chevaliers de Colomb invitent les fidèles du diocèse à assister à cette messe célébrée en l'honneur des initiés.

Que nous réserve
l'avenir?La première année de la lutte contre
l'inflation a été marquée
d'incontestables succès. Mais la
lutte n'est pas encore gagnée.

Le taux d'inflation a baissé, c'est un fait. Il y a un an, les prix à la consommation augmentaient au rythme de 10,6 p. cent. En août 1976, ce taux n'était plus que de 6,2 p. cent. Malgré certaines majorations inévitables dans les domaines de l'énergie et de la taxation municipale cet automne, l'objectif de la première année de lutte contre l'inflation sera atteint. Le taux d'inflation ne dépassera pas 8 p. cent.

Les hausses de revenus — salaires, honoraires, profits, dividendes — sont contenues avec succès. Mais dans l'ensemble, les prix ont augmenté moins vite que les salaires. Cela signifie que la plupart d'entre nous ont vu leur situation s'améliorer et que notre pouvoir d'achat est plus élevé maintenant qu'avant le début du programme.

Objectif An 2

L'objectif visé pour la deuxième année d'application du programme est de ramener l'inflation à 6 p. cent. Cet objectif peut être atteint si, tous ensemble, nous faisons ce qu'il faut pour cela.

Au chapitre des rémunérations, les indicateurs en vigueur limiteront les hausses de salaire à un taux de base de 6 p. cent en guise de protection contre l'inflation, auquel s'ajouteront un autre 2 p. cent au titre de la participation aux gains de la productivité nationale. Ces indicateurs visent à protéger et à améliorer le revenu réel des travailleurs canadiens tout en réduisant le taux d'inflation.

Dans une économie de marché comme la nôtre, les prix doivent pouvoir fluctuer afin de refléter les changements dans les coûts. Mais le programme de lutte contre l'inflation restreint les augmentations de prix, en réduisant les marges de bénéfices permises. Pour la deuxième année du programme, le contrôle des prix et bénéfices a été simplifié et rendu plus équitable. Les nouvelles règles comportent également d'importantes dispositions visant à favoriser les investissements nécessaires à la croissance de l'économie et à la création de nouveaux emplois pour les Canadiens. Ces nouveaux crédits aux investissements encouragent les entreprises à réinvestir leurs bénéfices pour augmenter leur production et leur productivité.

Les divers niveaux de gouvernement continueront de limiter leurs dépenses. L'administration fédérale a pour principe de ne pas accroître ses dépenses à un rythme supérieur à celui de l'économie canadienne. Il en résulte que, chaque jour, le gouvernement fait des choix difficiles afin de restreindre ses dépenses et ainsi ne pas contribuer à l'inflation.

Continuons le combat

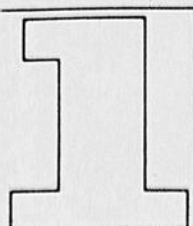
Personne n'aime les contrôles: ni les gens dont les décisions sont influencées par les contrôles, ni le gouvernement qui doit les appliquer.

Cependant, le programme de lutte contre l'inflation était et est nécessaire afin de redonner à notre économie toute sa vigueur. D'ici la fin des contrôles, vers la fin de 1978, le gouvernement doit donc veiller à ce qu'ils continuent de favoriser la réduction du taux d'inflation.

La lutte contre l'inflation est nécessaire à la protection de notre pouvoir d'achat, de nos épargnes, de nos pensions et de nos emplois. Un fort taux d'inflation comme celui de l'an dernier, rendrait nos produits trop chers sur les marchés internationaux; et il est particulièrement important pour le Canada d'être concurrentiel avec les États-Unis, où le taux d'inflation demeure inférieur au nôtre. L'inflation affecte aussi les investissements et, quand les investissements diminuent, le chômage augmente.

Après une année de contrôles, le taux d'inflation a diminué. Nous avons réalisé des progrès dans notre lutte pour protéger les emplois et la prospérité des Canadiens. La coopération d'un grand nombre de Canadiens explique en partie nos succès actuels. Et si cette coopération se poursuit, nous pourrions tous bénéficier d'une économie plus prospère.

BILAN DE
LA LUTTE
CONTRE
L'INFLATION.
L'AN UN

Gouvernement
du CanadaGovernment
of Canada

QUEBEC EN BREF

Journée du 14 octobre

MONTREAL (PC) — Un porte-parole du Syndicat des travailleurs en communications du Canada (STCC) a révélé, jeudi, que la majorité des syndicats approuvaient la journée nationale de protestation du 14 octobre contre les mesures de lutte à l'inflation. Toutefois, les résultats définitifs du scrutin ne seront pas connus avant la fin de la semaine.

"Une seule des 13 sections syndicales du Québec s'est prononcée contre la protestation, a précisé Mme Marie Pinsonneault. Nous attendons toujours la réponse des deux dernières sections."

Du côté de l'employeur, en l'occurrence Bell Canada, un porte-parole a affirmé ne pas avoir été informé d'un débrayage des employés syndiqués.

"Nous considérons que ce sera une journée normale et nous prévoyons la charge habituelle de travail", a-t-il dit.

Au Québec, quelque 5,500 techniciens et préposés au service sont affiliés au STCC, y compris les employés des compagnies indépendantes dans le nord de la province.

En Ontario, ils sont 6,100 employés, réunis dans 11 sections à Bell Canada et deux autres à Northern Telecom, à être en faveur du débrayage. Deux sections y sont opposées et on ne connaît pas encore les résultats pour les 12 autres.

A propos des représailles possibles contre les employés, le porte-parole de Bell Canada a déclaré: "Il est un peu tôt pour le dire. Cela ressemblerait à des menaces. C'est une situation que nous traiterons si elle se présente."

Alcoolisme

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de la Santé a décidé de dépenser \$650,000 des fonds publics dans le but de conseiller aux contribuables de ne pas s'enivrer, de ne pas boire d'alcool quand ils conduisent un véhicule automobile, et de ne jamais accepter une consommation quand ils n'en ont pas le goût.

En lançant cette campagne par une conférence de presse, jeudi, le ministre Marc Lalonde a assuré qu'il ne s'agissait pas d'une lutte contre la consommation des boissons alcooliques, mais contre le danger qu'il y a à conduire une voiture quand on est en état d'irresponsabilité.

En lui-même, dit le ministre, ce programme de publicité qui englobera une bonne partie du budget d'information de \$9 millions du ministère, ne produira pas un changement substantiel chez la majeure partie des Canadiens. Mais ce sera surtout une façon de mettre en valeur les règlements déjà en vigueur pour maintenir à des niveaux raisonnables la consommation des boissons alcooliques.

On doit insister surtout sur les règlements touchant les limites d'âge pour boire, les règles de contrôle sur la publicité des alcools, et les programmes éducatifs, qui varient d'une province à l'autre.

Entre-temps, les autorités sanitaires continueront une série de réunions destinées à favoriser une entente sur les normes minimales à travers le pays au sujet des autres moyens possibles de régulariser la consommation alcoolique.

L'une des propositions à l'étude touche la prohibition des annonces de boissons alcooliques à la télévision avant 9 heures du soir. Le Manitoba a fixé cette prohibition à 10 heures du soir sur ce type de publicité depuis un an, et les résultats sont relativement concluants, dit-on.

Le ministère de la Santé avait lancé un programme semblable contre l'usage de la cigarette, il y a quelques années, et les stations de radio ont volontairement décidé d'y collaborer. Il y a aussi le fait, dit M. Lalonde, qu'on parlait alors d'une menace de législation à ce sujet.

Toutefois, le gouvernement n'entend pas brandir une menace semblable cette fois, pour forcer les stations à cesser d'annoncer les boissons alcooliques. Comme l'a dit M. Lalonde, "j'espère plutôt qu'elles feront leur part pour participer d'elles-mêmes à cette campagne. Et aussi longtemps que l'alcool reste dans la légalité, je ne saurais justifier la prohibition de telles annonces".

Candidats

QUEBEC (PC) — Quatre candidats créditistes viennent d'être choisis dans la région de Montréal, en vue des prochaines élections générales, a annoncé jeudi le chef du parti et député de Rouyn-Noranda, M. Camil Samson.

Les quatre candidats brigueront tous les suffrages dans des comtés de l'île de Montréal: M. Fernand Roy dans Anjou, Mme Paulette Danis-Saint-Onge dans Bourassa, M. René Raymond dans Saint-Henri et M. Octave Grossari dans Rosemont.

Ces quatre candidatures portent à 12 le nombre de porte-étendards créditistes choisis jusqu'à maintenant.

Des aujourd'hui, vendredi, on devrait connaître le nom de deux autres candidats créditistes, dans les districts électoraux de Louis-Hébert et de Pontiac-Témiscamingue, a indiqué M. Samson.

Le Ralliement créditiste compte avoir sur ses rangs un candidat dans chacune des circonscriptions électorales du Québec, soit 110, pour le prochain scrutin.

Profs à l'UQAM

MONTREAL (PC) — Les professeurs de l'Université du Québec à Montréal ont voté à 92 pour cent en faveur de la grève et ne reprendront pas contact avec l'administration avant samedi, a déclaré mardi Roch Denis, le porte-parole du syndicat.

Depuis quatre mois, les propositions faites aux professeurs n'ont pas changé, selon M. Denis. Au cœur de la dispute, la proposition de fixer un minimum au temps de travail obligatoirement fourni par les professeurs ce qui, selon le syndicat créerait un "danger de précédent".

Hôpital psychiatrique

MONTREAL (PC) — Un juge de la Cour des sessions a cité à comparaître devant la Cour supérieure du Québec le patient d'un hôpital psychiatrique. Agé de 28 ans, il est accusé de méfait et d'incendie criminel.

Paul Lambert était hospitalisé à l'hôpital Louis-Hippolyte-Lafontaine, quand, en mai dernier, un incendie s'est déclaré, causant pour \$1 million de dommages. Plus de 1,000 patients avaient dû être temporairement évacués.

Lambert est accusé d'avoir mis le feu à son matelas dans sa cellule d'isolement.

L'avocat de la défense, Me Jean-Paul Braun, a invoqué la folie lors d'une audience préliminaire mercredi et a déclaré qu'un dossier médical complet serait utilisé pour la défense de son client lors du procès qui commencera le mois prochain.

Un psychiatre a témoigné que Lambert était, lorsque le feu a pris, dans un état dépressif de psychose, d'anxiété, et de délire.

Modèles nus

MONTREAL (PC) — La police de la GUM a effectué mercredi une descente dans un studio qui fournissait des modèles nus à des photographes amateurs.

Un porte-parole de la police a déclaré que dix personnes, dont une mineure, avaient été interpellées et que le propriétaire du studio, situé dans l'est de Montréal, a été arrêté.

Il sera poursuivi pour escroquerie et pour avoir poussé une mineure à la délinquance.

Les clients de ce studio payaient \$40 pour prendre une photo d'un modèle nu et \$60 pour prendre celle de deux modèles nus ensemble. Un modèle a réussi à réaliser un profit de \$3,800 pour le studio et \$800 pour elle-même en une seule semaine.

Reléguant l'AANB au second plan

Le PQ se propose d'axer sa campagne électorale sur l'économie et le développement des régions

par André Bellemare

SHERBROOKE (PC) — La prochaine campagne électorale du Parti québécois sera essentiellement axée sur les problèmes économiques et le développement des régions en tenant compte des particularités de chacune.

Si le premier ministre Bourassa tente d'entraîner ses adversaires sur le terrain de la constitution, comme il est



Jacques-Yvan Morin.

probable que le Parti libéral en fasse un de ses thèmes principaux, le PQ l'attend de pied ferme, puisque le chef du gouvernement a perdu beaucoup de crédibilité dans ce domaine, surtout après son comportement à la conférence de Toronto, la semaine dernière.

Le chef parlementaire du PQ, M. Jacques-Yvan Morin, a ainsi précisé l'allure qu'entend donner son parti au débat électoral, au cours d'une rencontre avec des journalistes, hier, à Sherbrooke.

La région de Sherbrooke est devenue depuis deux jours le centre nerveux politique du Québec avec l'arrivée, mercredi, des membres du cabinet, qui ont tenu une réunion de deux jours, du passage de M. Morin et celui du chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, conférencier hier à l'université Bishop.

La présence du chef de l'Opposition dans la région était prévue depuis trois mois, dans le cadre de sa tournée annuelle pré-sessionnelle, laquelle s'est transformée cette année en tournée pré-électorale.

Pendant que les ministres étudiaient les priorités économiques devant guider les prévisions budgétaires pour 1977-78 au domaine Howard, non loin de là, M. Morin de son côté, attaquait très durement "l'inertie" du gouvernement dans le secteur économique.

Elections

C'est précisément parce que l'économie québécoise se porte mal et que les experts prédisent le plus dur hiver depuis 40 ans que le premier ministre Bourassa précipitera des élections cet automne, avant que la situation ne devienne intenable, selon le chef parlementaire du PQ.

Si le chef du gouvernement attend au printemps prochain ou plus tard pour aller devant le peuple, il risque d'y "laisser sa chemise politique".

La paralysie dans le développement économique du Québec est en train de dégénérer en crise sociale, alimentée par le chômage grandissant et une montée des prix que le gouvernement Bourassa ne peut freiner par manque de vision, de projet national et de pensée économique, a dit encore M. Morin.

Au cours de la campagne électorale, les libéraux vont parler de tout, sauf des vrais problèmes de l'heure,

comme on le voit à Sherbrooke, où les ministres discutent de constitution et de construction d'un palais de justice, comme si cela allait atténuer le malaise social et économique de la région.

"Où est le Bourassa de 1970, ce pseudo-économiste qui devait apporter des remèdes aux problèmes des Québécois", a demandé le chef de l'Opposition, qui a reproché au gouvernement de ne pas avoir mis de l'avant une politique bien définie de transformation de nos ressources naturelles sur place et de réorientation des industries du textile et de l'amiante par exemple, deux des industries de base du Québec.

"Je ne peux m'empêcher de rire quand je lis que M. Bourassa et ses ministres sont venus à Sherbrooke parler constitution et construction de palais de justice."

Constitution

"Ce ne sont pas des gestes symboliques et une distribution de suçons qui résoudront les réels problèmes de la région de l'Estrie et ailleurs au Québec. Que les gens de Sherbrooke se méfient de ce genre de cadeaux", a poursuivi M. Morin, qui n'a parlé que d'économie avec les journalistes avant d'aller rencontrer les électeurs de la région et visiter deux usines.

Les problèmes constitutionnels? Ils céderont le pas aux préoccupations économiques pendant la campagne électorale et cette question de la constitution sera réglée une fois que le PQ aura pris le pouvoir et non pas par les "simagrées" actuelles d'Ottawa et des provinces, croit le chef parlementaire péquiste.

S'il se produit une impasse constitutionnelle, c'est un gouvernement dirigé par le PQ qui la dénouera au lieu du double langage de M. Bourassa, un devant ses homologues provinciaux, où il fait le mouton et un autre au Québec, où il fait son "matamore", estime M. Morin.

Interrogé sur la nouvelle tendance de l'Union nationale sur les droits linguistiques, le chef de l'Opposition a dit qu'elle n'aidera en rien ce parti "qui a trahi ses origines et rompu avec sa tradition de nationaliste". L'UN ne peut en agissant ainsi qu'écarter bon nombre de ses partisans et beaucoup de gens nous ont dit qu'ils ne reconnaissent plus l'UN dans Rodrigue Biron, selon M. Morin.

Le 14 octobre

Au-delà de 200,000 membres de la FTQ participeraient à la grève générale

MONTREAL — Selon un communiqué de la FTQ émis hier soir, à une semaine de la grève générale, la Fédération des travailleurs du Québec est déjà assurée qu'au-delà de 200,000 de ses membres débrayeront à travers tout le Québec.

Faisant le bilan de l'organisation de la grève générale dans les syndicats affiliés à la FTQ, M. Louis Laberge, président de la centrale, a souligné que ses recommandations de débrayage ont été faites dans tous les secteurs d'activité et que des centaines d'assemblées locales et régionales qui ont été tenues jusqu'à aujourd'hui indiquent que les travailleurs participent massivement à cette grève générale contre les mesures Trudeau-Bourassa.

"D'ores et déjà, il est acquis que tous les secteurs de l'économie seront paralysés au Québec, comme ce sera le cas dans tous le reste du Canada. Le Québec et le Canada vivront le 14 octobre la première grève nationale de leur histoire: Les gouvernements Trudeau et Bourassa seront nécessairement obligés de prendre en considération cette riposte massive des travailleurs à leurs mesures injustes de contrôle des salaires", a affirmé le président de la FTQ.

M. Laberge a brossé le tableau suivant des débrayages qui s'annoncent pour le 14 octobre dans les syndicats affiliés à la FTQ:

— Le secteur des mines et de la métallurgie sera massivement paralysé. Des mots d'ordre de grève ont été donnés aux 14,000 mineurs et métallurgistes de la Côte-Nord du Labrador et de la Gaspésie, les officiers du Syndicat des Métallurgistes ont aussi fait la même recommandation à leurs 32,000 membres de la région de Montréal et de tout le sud du Québec, les assemblées tenues à date indiquent que cette recommandation de grève sera suivie par la grande majorité des membres. Dans le nord-ouest québécois les mineurs de Lake Dufault et de Patino Mining ont aussi décidé de participer à la grève du 14 octobre.

— Dans les services publics, les quelque 6,000 tech-

niciens de Bell Canada, nouvellement syndiqués, ont décidé de participer à la grève générale. Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) a organisé des assemblées à travers tout le Québec pour recommander à ses 35,000 membres dans les hôpitaux, dans le soutien scolaire, à l'Hydro-Québec et dans les municipalités de participer à la journée de débrayage contre les mesures Trudeau-Bourassa: La réponse à cette recommandation est positive presque partout (hôpital Rivières-des-Prairies, hôpitaux du nord-ouest québécois, municipalités...)

Il faut souligner la décision du Front commun des employés municipaux de Montréal de participer à la journée du 14 octobre et de coordonner leur stratégie avec les travailleurs du transport en commun (CTCUM), la FTQ est aussi assurée de la participation de plusieurs milliers de membres de l'Union des employés de service particulièrement dans les régions de l'Outaouais, de Québec et de Montréal.

Vêtement

— Les 25,000 membres des travailleurs amalgamés du vêtement d'Amérique et de l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames participeront à la grève générale du 14 octobre.

— Quelque 10,000 membres des Travailleurs unis de l'automobile (TUA), dont ceux de la grande usine General Motor à Sainte-Thérèse, débrayeront le 14 octobre.

— Dans le secteur des pâtes et papier, une réunion des officiers de tous les locaux québécois du Syndicat canadien des pâtes et papier, se tiendra demain pour décider de la mise en application du mot d'ordre de grève générale transmis par la direction canadienne du syndicat. Déjà, des décisions de participer ont été prises dans plusieurs moulins à papier dont ceux de Domtar à Lebel-sur-Quévillon et de Consolidated Bathurst à Trois-Rivières.

Plusieurs autres secteurs ont fermement l'intention de participer à la grève générale.



Louis Laberge

Loto-Québec lance un nouveau jeu

MONTREAL (PC) — Loto-Québec lance un nouveau jeu où les parieurs pourraient connaître instantanément la prime touchée.

Un parieur sur dix est susceptible de gagner et, si tout fonctionne comme l'espère la Régie des loteries et courses, son revenu s'accroîtra de \$140 millions en 1977, grâce à quatre jeux de "hockey", dont chacun durera 13 semaines et offrira 35 millions de chances à \$1 le billet.

Si l'optimisme de la régie et de son président P.-A. Michaud devait prévaloir, chacun des 6 millions de Québécois devrait, en théorie, au cours de 1977, parier \$23 et quelques centimes sur cette loterie instantanée... sans pour autant délaissier la Mini, la Super, l'Inter et la Loto-Perfecta.

Rappelons qu'en moyenne, 40 pour cent des sommes miseses dans l'un ou l'autre des cinq jeux de Loto-Québec sont retournées en prix aux personnes acheteuses de billets.

FTQ-Construction

Difficultés financières occasionnées par les retards des unions à verser leur cotisation

MONTREAL (PC) — La FTQ-Construction connaît actuellement d'importantes difficultés financières causées en grande partie par les retards apportés par certaines unions à verser la cotisation d'un cent par heure travaillée.

Ces difficultés financières ont fait l'objet d'une réunion des gérants d'affaires de la FTQ-Construction, hier matin, en vue de solutionner ce problème qui a obligé récemment le Conseil provincial des métiers de la construction à faire la quête parmi ses affiliés afin de payer une campagne de publicité dans les médias d'information. Quelque \$15,000 ont ainsi été réunis d'urgence.

Dans leur rapport aux gérants d'affaires, le directeur et le gérant du Conseil provincial des métiers de la construction, MM. Guy Dumoulin

et Guy Van De Weghe, affirment que la "situation financière est loin d'être brillante, comme vous pouvez le constater". Les deux gestionnaires expliquent qu'ils en sont réduits à "récupérer cent par cent les montants qui nous sont dus".

Selon une source digne de foi, les retards dans le versement des cotisations sont de deux ordres: la mauvaise administration de certains locaux oblige certains gérants d'affaires à "emprunter" sur les cotisations à la FTQ-Construction pour boucler certaines dépenses plus urgentes. Dans d'autres cas, il s'agirait plutôt de "pressions politiques". Ce serait notamment le cas des plombiers et surtout des journaliers.

Les plombiers craindraient notamment que

la FTQ-Construction pose trop de questions sur le mandat confié à André Desjardins dans le cadre de la présente négociation. Desjardins n'a été élu à aucun poste de négociation et ses services n'ont pu être retenus à titre de conseiller, la tutelle ayant décidé de scruter à la loupe toutes les candidatures posées par des "conseillers" auprès de l'exécutif. Un fait demeure: "Dédé" négocie.

Le cas des journaliers est plus clair: leur récent vote a été désavoué par la FTQ-Construction et c'est le Conseil provincial et non l'union elle-même qui a le pouvoir de signer une entente avec la partie patronale. La direction des journaliers pourrait évidemment profiter des difficultés financières de la FTQ-Construction pour relever les \$15,000 qu'elle lui verse chaque mois afin

de s'assurer que les gains acquis en matière de juridiction ne seront pas désavoués par le lobby.

LA
SAUVEGARDE
COMPAGNIE
D'ASSURANCE SUR LA VIE



RECHERCHE UN

ASSISTANT-GERANT
Résident au Saguenay

QUALIFICATIONS:
Diplômé L.U.A.T.C., 3 ans d'expérience comme assureur-vie.

REMUNERATION:
Salaire, commissions et allocation de dépenses.

TERRITOIRE:
Saguenay-Lac-St-Jean.

Faire parvenir curriculum vitae à:

GASTON JONCAS, instructeur-gérant,
C.P. 1086, 247 est, rue Racine,
Chicoutimi.

Pour rendez-vous à compter du 12 octobre.

Téléphonez à: **549-7518**

PAPT

J. Bienvenue recommande l'arbitrage obligatoire

MONTREAL (PC) — M. Don Peacock, président de la Provincial Association of Protestant Teachers (PAPT), qui regroupe 6,700 enseignants protestants en grève, a déclaré hier que la nomination d'un conciliateur — option qui avait été préconisée par l'enquêteur du gouvernement — ne mettra pas fin à la grève.

M. Peacock a précisé que les enseignants protestants poursuivront leur mouvement de grève aussi longtemps qu'ils n'auront pas obtenu la parité avec les 65,000 enseignants catholiques en ce qui concerne les tâches de travail.

M. Jean Bienvenue, ministre de l'Éducation, a déclaré à la presse, hier, dans le cadre de la séance du cabinet à Sherbrooke, que M. Alex Paterson, désigné par le gouvernement pour étudier le conflit, a recommandé l'arbitrage

obligatoire pour résoudre la question.

M. Bienvenue a souligné qu'il penchait personnellement en faveur d'une telle méthode si un règlement négocié n'aboutit pas d'ici le milieu de la semaine prochaine entre les enseignants et l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec (QAPSB), ajoutant qu'il s'attendait de voir les enseignants reprendre le travail pendant que le conciliateur poursuit ses efforts.

Ce point de vue est loin d'être partagé par M. Peacock qui a déploré vigoureusement les propositions du ministre.

Les enseignants protestants sont opposés à l'arbitrage car ils estiment que cela déboucherait inévitablement sur un compromis qui ne leur assurerait pas la parité des tâches de travail.

Les dirigeants du syndicat ont critiqué le tra-

vail accompli par M. Paterson comme étant "superficiel", ajoutant qu'il n'a jamais démontré une compréhension adéquate de la question.

Sans contrat de travail depuis 15 mois, les enseignants protestants se sont mis en grève vendredi dernier, entraînant la fermeture de 350 écoles et laissant 130,000 élèves sans cours.

Salaire des policiers

SHERBROOKE (PC) — Le gouvernement du Québec a désigné un comité de six membres pour étudier les questions relatives aux salaires et aux structures des forces de police dans les petites municipalités de la province, a annoncé hier M. Fernand Lalonde, solliciteur général du Québec, à l'occasion de la réunion du cabinet qui avait lieu à Sherbrooke.

La désignation de ce comité qui sera dirigé par Me Richard Drouin, avocat à Québec, fait suite à la manifestation organisée le mois dernier devant l'édifice de l'Assemblée nationale par des policiers venus de toutes les régions du Québec.

Les policiers demandaient la parité salariale avec leurs collègues de Montréal et de la Sûreté du Québec, lesquels gagnent de \$3,000 à \$5,000 de plus par année.

Ils protestaient, en outre, contre la réduction d'une augmentation de salaire des policiers d'un certain nombre de municipalités, imposée par la Régie anti-inflation du Québec. M. Lalonde a déclaré que cette décision serait maintenue.

Les autres membres du comité sont MM. Gérard Tobin, membre de la Commission de police du Québec, André Gendron, directeur de la police municipale de Longueuil, Roch Dufort, sergent dans la police de Shawinigan, Maurice Paradis, ancien maire d'Alma, et Bernard Anger, sous-ministre adjoint des Affaires municipales.

CINEMA

ALMA Canadien
Jusqu'au 14 octobre incl.: "L'agression" - "Le téléphone rose"

BAGOTVILLE Saguenay
Jusqu'au 14 octobre incl.: "Le téléphone pleure" - "La poursuite implacable"

CHICOUTIMI Cartier
Jusqu'au 14 octobre incl.: "Le vieux fusil" - "La course à l'échallote"

Capitol
Jusqu'au 14 octobre incl.: "Massacre à la scie" - "La nuit des morts vivants"

Impérial
Jusqu'au 14 octobre incl.: "Le pénitencier des femmes perverses" - "Comment se divertir quand on est cocu... mais intelligent"

CINEMAS PLACE DU ROYAUME
Cinéma 1
"L'agression" - "Le grand délire"

Cinéma 2
"L'incorrigible" - "L'ibis rouge"

Cinéma 3
"Lenny" - "Meurtre dans la 110e Rue"

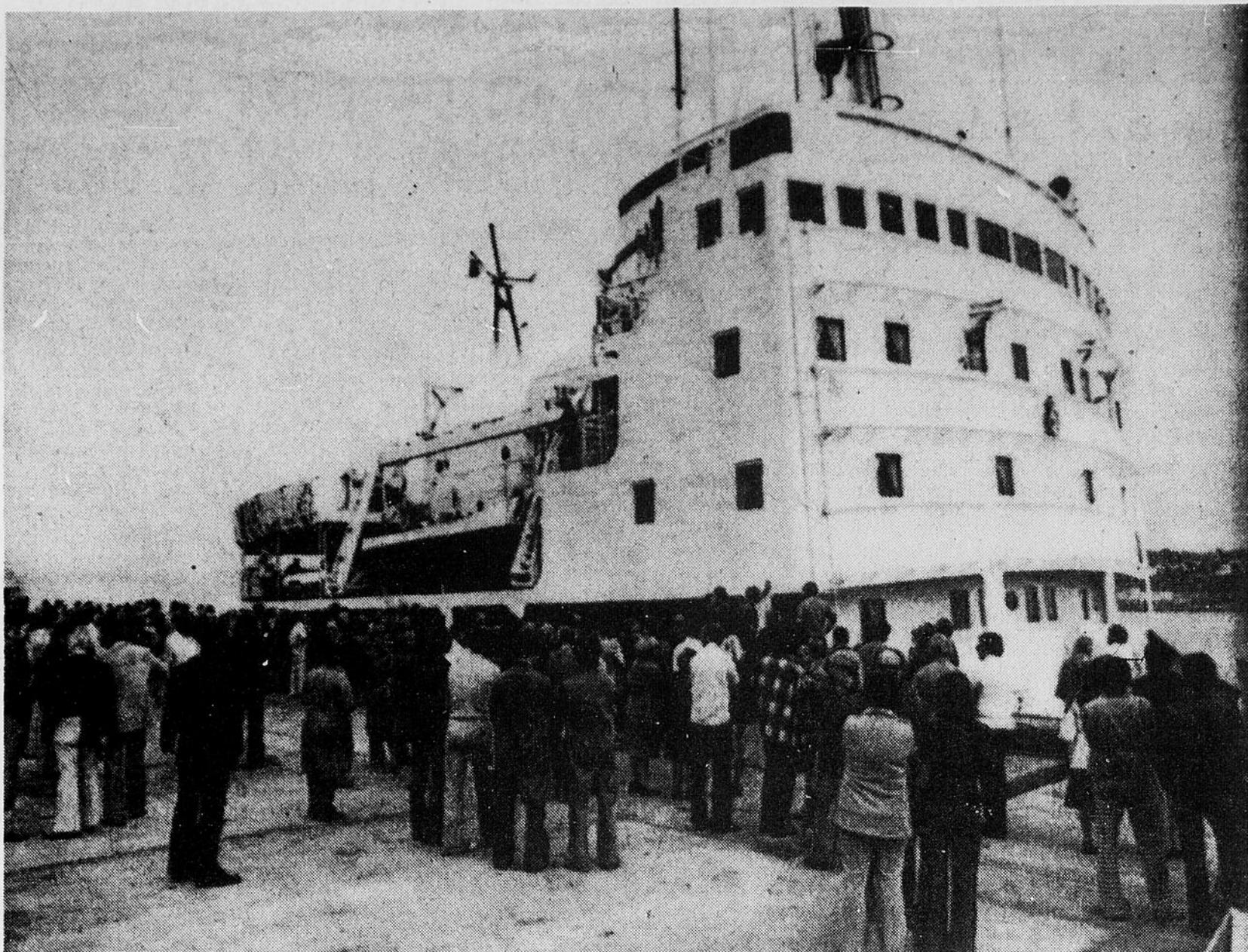
JONQUIERE Bellevue
Jusqu'au 14 octobre incl.: "Massacre à la scie" - "La nuit des morts vivants"

Centre
Jusqu'au 14 octobre incl.: "Le vieux fusil" - "La course à l'échallote"

Elysée
Jusqu'au 14 octobre incl.: "Justice sauvage" - "Un flic hors-la-loi"

DOLBEAU Météore
Jusqu'au 14 octobre incl.: "Terder Horn" - "Brannigan"

MISTASSINI Orphéon
Jusqu'au 14 octobre incl.: "Le téléphone pleure" - "La poursuite implacable"



PERIPLE — Une foule composée en majeure partie de badauds s'est attardée à regarder de près, mercredi, au port de Québec, le brise-

glaces Joseph-Elzéar Bernier. Le navire vient tout juste de terminer un long périple autour de l'Amérique du Nord.

Le quartier de la "petite Bourgogne", sis au sud-ouest de Montréal, fait peau neuve

MONTREAL (Selon la PC) — Qu'est-ce qui arrive à un quartier populaire quand un entrepreneur transforme de véritables épaves en maisons pour jeunes cadres cossus?

C'est la question que l'on a pu se poser à propos de "la petite bourgogne", un quartier canadien-français du sud-ouest de Montréal qui avait jusqu'ici la réputation d'être du mauvais côté de la barrière sociale.

Grâce à des prêts hypothécaires et à des entreprises associées, M. Michael Godwin a pu acheter 14 immeubles dans "la petite bourgogne" et les transformer en résidences "originales".

Mais des observateurs pensent que cette rénovation ne va pas aider ceux

qui ont toujours habité le quartier. En effet les nouveaux locataires, moyens ou hauts salariés, pourront s'offrir les loyers élevés

"mais les habitants traditionnels n'auront tout simplement pas les moyens de s'installer dans ces appartements rénovés", comme le constate le pasteur R.W. Johnston, responsable d'un centre communautaire proche.

Les coûts de la rénovation ont été variables, mais

en règle générale, selon M. Godwin, c'est aux alentours de \$8,000 l'étage. Si le gros du travail d'installation de plomberie et d'électricité a dû être réalisé par des professionnels, le reste, c'est-à-dire les murs en briques, les planchers, la remise en état des lieux, a été fait par ses amis et lui.

Jusqu'à maintenant il a rénové 51 appartements.

Des carcasses

L'intérieur de trois des 14 maisons avait été ravagé par le feu et l'une d'entre elles que M. Godwin a rachetée pour \$3,000, avait même été condamnée. La plupart des autres immeubles à trois étages ont été vendus au prix moyen très intéressant de \$22,500.

Les coûts de la rénovation ont été variables, mais

en règle générale, selon M. Godwin, c'est aux alentours de \$8,000 l'étage. Si le gros du travail d'installation de plomberie et d'électricité a dû être réalisé par des professionnels, le reste, c'est-à-dire les murs en briques, les planchers, la remise en état des lieux, a été fait par ses amis et lui.

Jusqu'à maintenant il a rénové 51 appartements.

Les coûts de la rénovation ont été variables, mais

FILMS A LA TELEVISION

Les cotes vont de (1), chef-d'oeuvre, à (7), minable. A, signifie pour adolescents, E, pour enfants.

CHICOUTIMI — CJPM
VENDREDI: 13 h. 30
FURIE SUR LE NOUVEAU MEXIQUE.

VENDREDI: 23 h. 10
LE BAGNARD (5) — Fr., 1950. Drame social de W. Rozier avec Pierre Gay, Lily Bontemps et Lucien Nat. — Un médecin s'évade de prison et s'enfuit dans la brousse où il rachète son passé en soignant des indigènes. — Inégal. Bon début. Interprétation juste de P. Gay.

JONQUIERE — CKRS-TV
VENDREDI: 14 h. 30
LES ANNEES-LUMIERES (4) — Fr., 1971. Film de montage de J. Chapot. — Evocation des dernières années du XIXe siècle à l'aide des premiers films cinématographiques. — Images d'une qualité étonnante. Montage habilement orienté. Commentaire partial. Vision critique de la société de l'époque. — A.

VENDREDI: 18 h. 30
REQUIEM POUR UN ESPION (4) — E.-U., 1972. Drame d'espionnage de L. Johnson avec George Peppard, Michael Sarrazin et Christine Belford. — Un amnésique se trouve mêlé à un complot organisé pour saboter un centre de recherches spatiales. — Construction du récit fort ingénieuse. Mise en scène habile. Paysages canadiens bien exploités. Interprétation de mise.

VENDREDI: 23 h. 55
NUITS BLANCHES A HAMBURG (5) — All., 1969. Drame policier de R. Olser avec Curd Jürgens, Heinz Reincke et Jutta d'Arcy. — Un ancien commandant de navire cherche à se disculper d'un meurtre pour lequel il a fait de la prison. — Accumulation d'incidents propres à servir la vedette. Développements mélodramatiques. Mise en scène assez vivante. Interprétation honnête.

VENDREDI: 1 h. (nuit)
QUAI DU DESIR (7) — Fr., 1969. Drame policier de J. Maley avec Alex le Gascon, Michel Charrel et Nathalie Nort. — Un journaliste se donne pour tâche de démasquer le chef d'une bande responsable de la mort de son ami. — Enfilade de clichés. Mise en scène pauvre. Mauvaise photographie. Interprétation exécrable. Brutalités.

des êtres humains?... et pourtant inhumaines... 18ans Adultes

avec Marilou Polo Martine Brochard mise en scène de B. Rondi

PENITENCIER des FEMMES PERVERSES

comment se divertir quand on est cocu... mais intelligent!

CE SOIR A 7 H. 30 P.M.

IMPERIAL 543 5590 ELYSÉE 542 5701

CKRS-TV

VENDREDI, 8 OCTOBRE

8.35 Je m'arrête
8.40 Tom Sawyer
9.10 Information première
9.15 Les cent tours de Centour
9.30 Les Orléans
9.45 En mouvement
10.00 Clak
10.15 Les Chiboukies
10.30 Conseil-express
11.00 Les enfants du monde: Népal
11.30 Bagatelle
11.45 Avis de décès et comptoir-express
12.00 Information-midi
12.30 Les Coqueluchus
13.31 Téléjournal
13.36 Femmes d'aujourd'hui
14.31 Cinéma
"Les années lumières 1895-1900"
16.00 Bobino
16.30 Picolo
17.00 Daniel Boone
18.00 Au fil de l'actualité
18.30 Les plus beaux films
"Requiem pour un espion"
20.31 Le pour et le contre
21.30 Scénario
22.00 Vedettes en direct
22.30 Téléjournal national, international et provincial
22.55 Nouvelles du sport et météo
23.05 Place Desjardins
23.35 Cinéma
"Nuits blanches à Hambourg"
01.00 Ciné nuit
"Qual du désir"

SAMEDI, 9 OCTOBRE

8.35 Je m'arrête
9.00 Demetan la petite grenouille
9.30 Wickie
10.00 Kilt Carson
10.30 Lassie
11.00 Les enfants du 47A
11.30 Pinocchio
12.00 Brigade spéciale
13.00 Sportèque
14.00 A communiquer
17.00 Nouvelles
17.05 Cinéma Américain no 75
"Courrier diplomatique"
19.01 Lawrence Welk show
20.01 La soirée du hockey
22.31 Téléjournal
22.47 Nouvelles du sport et météo
23.01 Cinéma
"Boom"
00.30 Ciné nuit
"Assassins et voleurs"

CJPM-TV

VENDREDI 8 OCTOBRE

9.30 Fanfan Dédé
10.00 A la bonne heure
11.15 A votre service
11.45 A tous les échecs
12.15 Les nouvelles du midi
12.30 Les Tannants
13.30 Cinéma
"Furie sur le nouveau Mexique"
15.00 Pour vous mesdames
16.00 La famille Stone
16.30 Patof voyage
17.00 Pour tout l'monde
18.00 Studio six
19.30 Parle parle, jase jase
19.30 Médecin d'aujourd'hui
20.30 Nouveaux talents
21.00 Qui dit vrai
21.30 Qu'en pense le Québec
22.00 La corne d'abondance
22.15 Région 02
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Dernière édition
23.05 La météo
23.10 En fin de soirée.
"Bagnard"

SAMEDI 9 OCTOBRE

11.00 Tarzan
12.00 Thierry la fronde
12.30 La famille Stone
13.00 2,000 ans après J.-C.
13.30 Citoyens du monde
14.00 Samedi sports
14.30 Télé-jeu
15.00 Vive les Jeux
16.00 Dessins animés
16.30 Cinéma
"Reine des pirates"
18.00 Disco-tourne
19.00 Sol de canadienne
20.00 Les grands spectacles
21.45 Arts & spectacles
22.00 Les protecteurs
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Dernière édition
23.10 En fin de soirée
"Chauds les millions"

TECS-TV CANAL 13

VENDREDI

9.00 La relève
9.30 Conseils d'amis
19.00 Toujours plus loin
11.00 Horizon Saguenay
12.00 Contact
17.30 Contact
18.00 La relève
18.30 Conseils d'amis
19.00 Toujours plus loin
20.00 Horizon Saguenay

RADIO QUEBEC, CANAL 8

VENDREDI

18.30 Au coeur des mots - Le sens des mots expliqués avec humour et fantaisie
18.45 Autonomie - Sous le capot de votre automobile.
19.00 Un p'tit coup de coeur - Le sport et l'exercice physique.
19.30 Déjà demain - Notre monde en route vers l'an 2000.
20.00 Les gros sous - L'économie, à la portée de tous.
20.30 La vie qu'on mène à l'Assemblée nationale - Le fonctionnement du parlementarisme québécois.
21.00 Les grands chefs d'orchestre - Rencontres avec des grands musiciens.
22.00 Cher Eugène - L'Etat et les citoyens.

Surveillez bien la nouvelle programmation du canal communautaire qui débute en septembre. De nombreuses nouveautés s'inscriront à l'affiche, quelques émissions seront continuées encore cette année, vu l'intérêt toujours grandissant de ces séries. Entre autres, vous pourrez suivre avec nous: LE SPORT ET CEUX QUI LE VIVENT NOS ARTISTES LES FARFADETS (enfants) MOTONEIGE, MON PAYS, MES AMOURS

Pour tous renseignements concernant l'abonnement à TELESAG, veuillez communiquer au numéro suivant: Tél.: 545-1112

Disponibilité des services à Chicoutimi-Nord, boul. St-Jacques, Ville de Jonquière (secteur Arvida), Chicoutimi centre et Rivière-du-Moulin.

2 ECRANS — A LA JONCTION DE LA ROUTE 170 ET DU BOUL. ST-PAUL TEL.: 549-4337

PROGRAMME DE FERMETURE A L'AFFICHE LES 8 - 9 et 10 OCTOBRE

POUR RÉUNIR LES PLUS GRANDES VEDETTE DU WESTERN

Giuliano Gemma Eli Wallach
DANS LA MACHINE DE GUERRE LA PLUS REDOUTABLE AIT CONNUE...

Le MAÎTRE du WESTERN... L'UNIQUE

cinéparc SAGUENAY

ENNIO MORRICONE

LE BLANC LE JAUNE ET LE NOIR

MON NOM EST PERSONNE

OUVERT TOUS LES SOIRS A 7.00 — LA PROJECTION DEBUTE VERS 7.30 — LES MOINS DE 14 ANS: GRATUIT

La Chambre de commerce souhaite plus de sévérité de la part de la CAC

OTTAWA (PC) — La Chambre de commerce du Canada (CCC), souhaite que la Commission d'assurance-chômage (CAC), soit plus sévère dans l'application des règlements qui la régissent, ce qui aurait pour effet immédiat d'éliminer les abus et les fraudes tout en favorisant la création de nombreux emplois.

Selon le président du conseil exécutif de la Chambre, M. Ronald F. Booth, une application plus stricte des règlements de l'assurance-chômage afin d'éliminer les abus et les fraudes "serait applaudie par tous les Canadiens sérieux".

Les remarques du porte-parole de la CCC tenaient compte des récentes informations touchant les abus soi-disants il-

légaux de paiements de prestations d'assurance-chômage.

La position de la Chambre n'est certes pas nouvelle et à maintes reprises l'organisme a prôné une révision du programme d'assurance-chômage et de son administration.

La CCC se refuse à ce que l'actuel programme d'assurance-chômage soit considéré comme une aide sociale et se dit heureuse de constater que finalement le gouvernement ait décidé de resserrer ses règles d'application.

M. Booth a précisé que "bien que nous aimerions voir d'autres réformes de la loi et des règlements, nous sommes conscients que le plan actuel a force de loi et comme tel, doit être respecté".

Tenant compte d'un rapport voulant qu'il y ait des irrégularités dans l'octroi des prestations, la Chambre espère que ces accusations feront l'objet d'une enquête approfondie.

"La Chambre ne connaît aucun refus illégal de prestation en vertu de la loi et des règlements en vigueur et n'approuvera jamais de semblables illégalités. De plus, d'ajouter M. Booth, la procédure d'appel demeure ouverte à tous ceux qui se croient lésés."

Bref, la Chambre espère que l'entière application des règlements fera l'objet des "préoccupations" des dirigeants de la Commission d'assurance-chômage.

Le communiqué, émis hier à Ottawa, par la Chambre de commerce du Canada fait également état du climat économique qui prévaut présentement au pays.

"Il faut également espérer, ajoute M. Booth, que le gouvernement jugera bon de prendre immédiatement des mesures pour améliorer notre climat économique, en particulier en ce qui touche les investissements, afin que de nouveaux emplois puissent être créés. Il ne faut pas que nos préoccupations au sujet des mécanismes de la CAC nous fassent perdre de vue notre tâche essentielle: la solution du problème du chômage."

Versement des rentes

L'ACC réclamera des modifications majeures

OTTAWA (PC) — L'Association des consommateurs du Canada (ACC), s'adressera au ministre fédéral des Finances afin de réclamer des modifications majeures à l'actuelle loi régissant le versement des rentes.

Selon l'organisme voué à la protection des consommateurs, le chapitre de cette législation traitant du versement des rentes constitue une injustice pour les Canadiens et, ce, au profit des compagnies d'assurances.

Actuellement la loi stipule que tous les fonds accumulés dans une caisse enregistrée d'épargne-retraite ne sont plus enregistrés dès l'âge de 71 ans. Une telle disposition signifie qu'un citoyen qui atteint cet âge est tenu soit de payer de l'impôt sur le montant forfaitaire acquis ou l'obligation de s'adresser à une compagnie d'assurances pour contracter une rente viagère.

Selon le président du centre de l'ACC, M. Tom Delaney, les rentes viagères contractées auprès des compagnies d'assurances ne constituent pas une décision intéressante pour le citoyen.

M. Delaney précise que,

lorsqu'une personne contracte une rente viagère, elle renonce entièrement à son capital d'où un risque de pertes appréciables.

Le porte-parole de l'ACC appuie sa prétention en mentionnant que la probabilité de vie pour une personne de 71 ans est de 11,3 ans.

Exemple intéressant

En prenant l'exemple d'un septuagénaire qui possède un capital de \$20,000, M. Delaney explique qu'au cours de la période de validité du contrat le versement mensuel des rentes serait, en moyenne, tout juste supérieur à \$29,000. Au décès du rentier, ni son épouse, ni les bénéficiaires ne peuvent réclamer le capital original de \$20,000, le contrat prévoyant que le capital devient tout simplement propriété de la compagnie d'assurances qui en dispose à sa guise.

D'autre part, si le même citoyen avait pu investir son capital à un taux d'intérêt minimum de 10 pour cent, pour la même période il aurait touché \$22,600 et aurait toujours droit à son capital initial de \$20,000.

Bref, une rente viagère

n'accorde qu'un montant légèrement supérieur à \$29,000, alors que l'autre formule totaliserait \$22,600 en intérêt et le capital de \$20,000, soit \$42,600.

"En étudiant les tableaux de probabilité de la vie, ajoute M. Delaney, on se rend vite compte que les compagnies d'assurances progressent rapidement aux dépens du consommateur."

Recommandations

L'ACC recommande donc que l'expression "maturité à l'âge de 71 ans" soit rayée de la législation et propose qu'à ce moment une personne n'ait plus le droit de différer l'impôt sur le revenu en plaçant son argent dans des caisses enregistrées d'épargne-retraite mais qu'elle ne soit pas tenue, par ailleurs, de retirer une somme forfaitaire et de contracter une rente viagère.

Il est de plus proposé que les contribuables puissent transférer les fonds qu'ils ont accumulés dans les caisses enregistrées d'épargne-retraite dans un "plan de protection du conjoint" et que la limitation du revenu soit augmentée de 20 à 25 pour cent.

Institution inévitable

TORONTO (PC) — John Kenneth Galbraith considère comme inévitable l'institution, sur une base permanente, du contrôle des salaires et des prix, mais un ancien vice-ministre des Finances du Canada, Simon Reisman, estime, pour sa part, que si une telle chose se produit, ce sera le premier pas vers "un système politique autoritaire", vers "le règne de la force".

Tous deux parlaient jeudi à Toronto à une conférence qui avait été organisée par l'hebdomadaire torontois Financial Post et qui groupait 900 hommes d'affaires.

Professeur d'économie politique à l'Université Harvard, John Kenneth Galbraith ne pense plus aujourd'hui comme il y a 25 ans. Il y a un quart de siècle, il écrivait: "Dans une démocratie parlementaire où le niveau de vie est élevé, il n'y a pas d'autre chose acceptable administrativement que la prise de décisions par le capitalisme."

vous avez aimé la chanson, alors voyez le film!

(PAROLES et MUSIQUE de CLAUDE FRANÇOIS)

14 ANS



en vedette DOMENICO MODUGNO-MARIE YVONNE DANAUD-LOUIS JOURDAN et pour la première fois à l'écran la petite FRANCESCA

COMPLEMENT DE PROGRAMME

"LA POURSUITE IMPLACABLE"

SAGUENAY tel: 544-4411

cinéma ORPHEON tel: 276-2002

Combien survivront et dans quel état seront-ils ?

18 ANS Adultes



VF de THE TEXAS CHAINSAW MASSACRE

Le crime le plus brutal et le plus bizarre jamais commis en Amérique

Ces faits ont réellement eu lieu. Ce film vous les révèle

COMPLEMENT DE PROGRAMME



la version française tant attendue du film NIGHT OF THE LIVING DEAD

CAPITOL tel: 543-3280

BELLEVUE tel: 542-5519

CANADIEN ALMA TEL: 662-3003

ETUDIANTS avec CARTE \$1.49
ADULTES \$1.99

VENDREDI POUR TOUT LE MONDE .99

Pierre David présente
Une Sélection des Films Mutuels

Philippe Noiret
Romy Schneider

Le vieux fusil

Un film de Robert Enrico

CARTIER tel: 543-3138

PIERRE RICHARD
PLUS JANE BIRKIN 14 ANS

LA COURSE A L'ECALOTE

CENTRE tel: 542-6901

CINÉMAS PLACE DU ROYAUME
BOULEVARD TALBOT - CHICOUTIMI tel. 545-4260

Un soir, vous, votre femme, votre fille, roulez tranquillement sur l'autoroute... Soudain! des motards apparaissent derrière vous, vous obligent à vous arrêter... votre femme, votre fille, violées, tuées... votre vie vient de changer, vous découvrez la vengeance... et c'est le début de l'enfer...

18 ANS Adultes

L'agression

Catherine Deneuve • Jean-Louis Trintignant

Claude Brasseur

avec participation et musique de Robert Charlebois

Un film de Gérard Pirès

d'après le roman de John Burt Foster, "The Shrewsbury Edit"

2e film

LE GRAND DELIRE

Delire: 7 h. 30

Aggression: 9 h. 15

CINÉMA 1

Drôle Brillant Irrésistible

POUR TOUS

Le couple le plus explosif du cinéma

Jean-Paul Belmondo Geneviève Bujold

dans

l'incorrigible

Une comédie de Philippe De Broca

2e film

Après L'HOMME DE RIO et LE ROI DE COEUR

MOINS DE 14 ANS \$1.00

son dernier chef-d'œuvre

MICHEL SIMON

L'ibis rouge

un film de Jean-Pierre Mocky

avec MICHEL SERRAULT MICHEL GALABRU EVELYNE BUYLE

Incorrigible: 6 h. 30 et 9 h. 35

L'ibis rouge: 8 h. 05

CINÉMA 2

Salle Réserve

Dustin Hoffman

"Lenny"

VERSION FRANÇAISE

Valérie Perrine

PLUS: MEURTRE DANS LA 110ème RUE

Meurtre: 7 h. 15

Lenny: 9 h. 05

CINÉMA 3

Pénitenciers Fox exige la tenue d'une enquête sur les émeutes

par Paul Bennett

OTTAWA (PC) — Le Solliciteur général du Canada, M. Francis Fox, a demandé hier, à la Gendarmerie royale de faire enquête sur l'existence d'un présumé complot visant à étendre à d'autres institutions la vague d'émeutes qui déferle depuis une semaine dans les pénitenciers.

La décision de M. Fox fait suite à un télégramme adressé la veille par le président de l'Alliance de la fonction publi-



Francis Fox

que du Canada, M. Andy Stewart, dans lequel celui-ci prétend tenir de bonnes sources que des émeutes pourraient éclater au cours des prochains jours à l'Institut Archambeault, dans le nord-est de Montréal, et dans les pénitenciers à sécurité maximum de Prince-Albert, en Saskatchewan, et de Dorchester, au Nouveau-Brunswick.

Le télégramme de M. Stewart était parvenu à M. Fox après que l'Alliance, qui représente les 3.500 gardiens de prison, eut appris qu'un nouveau soulèvement venait de se produire au pénitencier de Millhaven, en Ontario, au cours duquel les détenus ont saccagé les cellules et tenté de prendre le contrôle de l'institution.

Selon M. Stewart, le présumé complot dont il a été avisé serait ourdi

par des "éléments extérieurs" aux pénitenciers visant à saper tout le système carcéral canadien. M. Stewart ne précise pas toutefois quels sont ces éléments extérieurs.

Pour sa part, M. Fox soutient que, pour le moment, rien ne prouve l'existence d'un tel complot, précisant que la GRC a reçu pour directive de recueillir tous les éléments de preuve à l'appui de ces allégations et d'en vérifier le bien-fondé.

Selon M. Fox, la situation présente est stable dans les prisons et les autorités du pénitencier de Millhaven, à Kingston, ont repris les choses en main.

Quelque 110 détenus y avaient participé à une émeute, mercredi, saccageant presque toutes les cellules. La police a dû employer des gaz lacrymogènes pour disperser les émeutiers, mais on n'a rapporté que des blessés légers.

La semaine dernière, des émeutes avaient éclaté aux pénitenciers à sécurité maximum de Laval, près de Montréal, et de New Westminster, en Colombie-Britannique. A ce dernier endroit, les détenus s'étaient emparés de deux otages, qu'ils n'ont libérés qu'après avoir obtenu certaines garanties jugées inacceptables par les dirigeants syndicaux des gardiens de prison.

L'Alliance de la fonction publique, qui représente tous les employés des pénitenciers fédéraux, au nombre d'environ 7.000 a fait connaître en fin d'après-midi, hier, les 12 revendications qu'elle avait formulées, la semaine dernière, à la suite des événements de New-Westminster.

Ces revendications ont été présentées, au début de la semaine, au commissaire des pénitenciers, M. André Therrien, qui avait fait état alors de l'impossibilité pour le gouvernement d'accéder à la plus importante d'entre elles, soit l'annulation du protocole d'entente conclu avec les détenus comme condition à la libération des otages.

L'Alliance considère que cette entente constitue une concession inacceptable de la part du gouvernement et qu'elle met en jeu la sécurité des employés des pénitenciers.

Les principales demandes de l'Alliance touchent en retour à la situation telle qu'elle était avant la conclusion de l'entente, au resserrement de la discipline dans les prisons et à la mise en marche immédiate du programme de construction de nouvelles institutions carcérales annoncé la semaine dernière, par M. Fox.

CANADA EN BREF

MEER et le Québec

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale (MEER), M. Marcel Lessard, a annoncé qu'une aide financière totalisant \$830.200 serait accordée à six industries du Québec.

Cette aide financière du MEER est conditionnelle à la réalisation de projets qui devraient donner lieu à la création de 121 emplois et entraîner des investissements de plus de \$2,7 millions.

Les deux principaux montants seront alloués à des individus qui envisagent la construction de nouvelles industries. Un premier montant de \$354.800 à M. Franco Santini, de Montréal, qui projette la construction d'une couteillerie à Saint-Hyacinthe et \$343.750 à M. Valère Côté, de Saint-Georges-de-Beauce, pour la construction d'une usine qui se spécialisera dans la fabrication de mobiliers de salle à manger et de chambre à coucher.

Les autres bénéficiaires sont la firme Robert et Robert Ltée, de Saint-François-Xavier de Brompton, dans les Cantons de l'Est, \$70.000; la boulangerie Normétal Enr., de Normétal en Abitibi, \$30.000; la Salaison Expo Ltée, de Granby, \$16.000 et Valmont Ornamental Enr., de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans la Mauricie, \$14.250.

MEER et le N.-B.

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Expansion économique régionale, (MEER), a annoncé, hier à Ottawa, l'octroi d'une subvention de \$33.805 pour l'établissement d'une nouvelle entreprise à Moncton.

La subvention a été annoncée par M. Roméo LeBlanc, au nom du titulaire du MEER, M. Marcel Lessard, et s'adresse à M. Claude Brunet au nom d'une entreprise qui sera bientôt constituée.

L'entreprise qui se spécialisera dans le polissage des verres de lunettes, sera construite à Moncton, au Nouveau-Brunswick. L'offre du gouvernement central représente 25 pour cent du coût d'immobilisation approuvé, soit \$50.000 et 30 pour cent de la masse salariale, évaluée à \$71.015.

Le projet devrait entraîner la création de huit nouveaux emplois.

Clark et les Postes

EDMONTON (PC) — Les postiers croient que le gouvernement ne respecte pas la promesse qu'il leur a faite au sujet des changements technologiques et le gouvernement doit conséquemment prendre les dispositions pour que disparaissent leur frustration dans ce domaine, a dit à des reporters jeudi le chef du Parti conservateur-progressiste, Joe Clark.

"Le gouvernement doit montrer clairement sa bonne foi", a-t-il souligné.

M. Clark a ajouté qu'il ne pouvait approuver les grèves rotatives du Syndicat des postiers, mais qu'il lui était devenu évident que le gouvernement devait améliorer ses relations avec les employés des Postes.

Profits des compagnies

OTTAWA (PC) — Un porte-parole de la Commission anti-inflationniste a révélé, jeudi, que les noms des compagnies réalisant trop de profits vont être rendus publics.

Le président de la commission, M. Jean-Luc Pépin, s'était jusqu'à maintenant opposé à une telle politique, craignant de marquer inutilement de telles compagnies.

"Il est important pour nous, a déclaré le porte-parole, que le public croit à l'efficacité de la commission."

Dorénavant, on révélera les noms des sociétés et le montant excédentaire des profits qu'elles auront réalisés.

Deux compagnies ont déjà accepté volontairement d'avouer des profits dépassant les normes et elles ont annoncé des réductions de prix.

Il s'agit de General Foods, de Toronto, qui a reconnu avoir fait \$1,4 million en trop, et Monarch Fine Foods, également de Toronto, avec \$82.000.

Critique du bilinguisme

EDMUNSTON, N.-B.

(PC) — M. Keith Spicer, commissaire fédéral aux langues officielles, a critiqué mercredi la méthode employée par le gouvernement d'Ottawa pour promouvoir le bilinguisme et a laissé entendre que l'accent aurait dû être placé plutôt sur les avantages que comporte la connaissance de deux langues.

M. Spicer, qui donnait une conférence de presse à Edmunston N.-B., a ajouté qu'en adoptant une attitude défensive, le gouvernement fédéral laisse sous-entendre qu'apprendre le français est mauvais.

Le gouvernement aurait dû présenter l'apprentissage d'une langue seconde comme un privilège, "comme manger du caviar", et les anglophones devraient en prendre un petit peu chaque jour, a-t-il dit.

M. Spicer a rencontré des gens de la région d'Edmunston pour s'enquérir auprès des Acadiens quant à la manière dont le gouvernement devrait répartir les crédits alloués à la promotion de la Loi sur les langues officielles. Il est à Moncton pour deux jours.

Le programme de bilinguisme est bon en principe, a déclaré le commissaire fédéral, mais les méthodes retenues pour sa mise en oeuvre exposent le gouvernement à des critiques.

La façon la plus populaire d'instituer le bilinguisme — la mise en place d'une fonction publique bilingue — n'a pas réussi, a poursuivi M. Spicer, et la population n'a pas manqué de réagir devant cet échec.

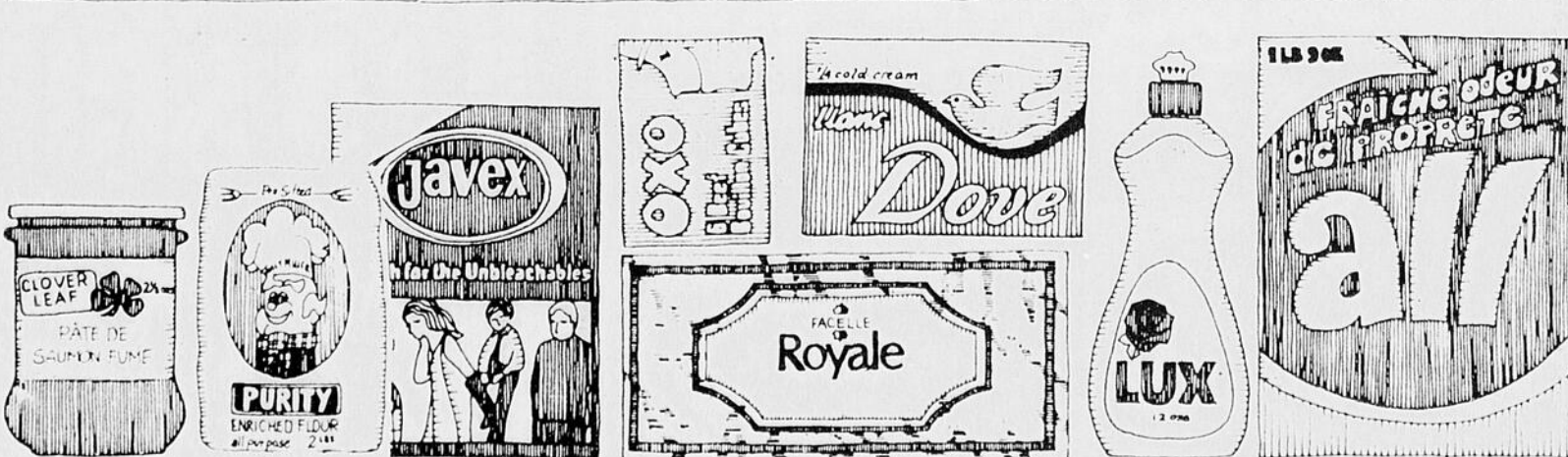
La création d'un service de traduction a eu de bons résultats et l'embauche de francophones dans la fonction publique a donné lieu à une nette amélioration de la situation, a-t-il ajouté.

Le commissaire a déclaré, d'autre part, qu'il n'aime pas le terme "bilinguisme", lui préférant plutôt l'expression "réforme linguistique" car elle plaît davantage aux modérés. Avec des méthodes appropriées, a-t-il conclu, le Canada pourrait devenir un pays bilingue.

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
CHIBOUGAMAU—CÔTE-NORD

offre un
cadeau gratuit
à la
future mariée.
Une valeur
de plus de \$25



Notre cadeau VIVE LA MARIEE est gratuit, pratique, et intéressant. Voici ce que vous recevrez:

- Plus de 35 produits ménagers de qualité, plein format.
- Des bons-rabais valant plus de \$8.
- Plus de 20 livrets de recettes et trucs ménagers.
- Une semaine d'abonnement gratuit au journal LE QUOTIDIEN.
- Le tout d'une valeur de plus de \$25.

Si votre mariage est prévu d'ici quelques mois, profitez de notre offre et recevez votre merveilleux cadeau VIVE LA MARIEE. Remplissez le coupon et retournez-le par courrier. Sans déboursé et sans obligation de votre part. De même, si l'une de vos amies ou parentes projette de se marier, vous pouvez remplir et nous retourner le coupon en son nom. Nous nous occuperons du reste! Tous les formulaires doivent nous parvenir AVANT le mariage, et cette offre se limite aux futures mariées qui éliront domicile dans le territoire desservi par LE QUOTIDIEN où la livraison à domicile est disponible. Un seul cadeau par future mariée.

Le cadeau VIVE LA MARIEE est un hommage de "LE QUOTIDIEN".

LE QUOTIDIEN
316, LABRECQUE, CHICOUTIMI
VEUILLEZ REMPLIR CETTE FORMULE AU COMPLET

Veillez inscrire la personne suivante pour un cadeau VIVE LA MARIEE gratuit (lettres majuscules)

NOM DE LA FIANCÉE (prénoms) (nom)

NOM DU FIANCÉ (prénoms) (nom)

ADRESSE ACTUELLE DE LA FIANCÉE (No) (Rue) (App) (Ville ou village) (Code postal) (Prov) (Pays)

DATE DU MARIAGE (jour) (mois) (année) EGLISE (Rue) (Ville ou village) (Code postal) (Prov) (Pays)

NOM DE L'OFFICIAIRE (Monsieur, Madame, Docteur, etc.)

Cochez si vous êtes: FIANCÉE ☐ MÈRE ☐ PARENT ☐ AMI ☐

VOTRE NOM

VOTRE ADRESSE